

compte-rendu du conseil d'administration du 23 mars 2019 à la Maison du Handball (Créteil)



Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Nathalie Besnard, Julie Bizot, Sandrine Blazak, Maryse Brunet-Engrammer, Marie-José Gaudefroy, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Pernon, Sandrine Tortora – MM. Frédéric Badin, Jean-Michel Germain, Robert Lafond, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, Robert Nicolas, Christian Pastor, Georges Potard, Dominique Rivière, Claude Selaquet, Pierre Terramorsi, Michel Tessier

Membres excusés :

M^{mes} Corinne Baudry, Nathalie Bonanni, Karine Dominguez, Nathalie Lassalle, Audrey Schohn, Laurie Roudière – MM. Patrice Bossard, Jean-Pierre Chataigner, Robert Dujardin, Dominique Jarrigeon, Jean-Marie Lassalle, Philippe Rajau

Membres absents :

M. Pierre-Olivier Levet

Invités présents : MM. Georges Merlot, Philippe Pudelko

Invité absent : M. Éric Barbareau

Ordre du jour :

- Validation du PV du CA du 15 décembre 2018
- Désignation du délégué à l'AG fédérale d'avril
- Informations générales
- Validation de la convention territoriale d'organisation des inter comités
- Résultats financiers de la ligue exercice 2018.
- Projet de budget 2019
- Tour des commissions
- Point des comités
- Questions diverses

Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 09h10.

ACCUEIL DU PRÉSIDENT GEORGES POTARD

Bonjour à tous, le quorum est atteint.

Je regrette l'absence de trop d'administrateurs, ils y en avaient 3 ou 4 qui depuis le début du mandat ne venaient pas et on le savait. Mais là, M. le secrétaire général, y a-t-il des explications à cela. Il serait utile de leur rappeler au respect de leur engagement. Enfin cela ne nous empêchera pas de faire nos travaux et de valider ce que nous avons à présenter.

☞ Robert Lafond : *Pas à ma connaissance, hormis les 3 personnes qui ont prévenu de leur arrivée retardée, 25 personnes sur 36 cela fait en effet beaucoup d'absents.*

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 15 DÉCEMBRE

Les quelques remarques faites au président ont été prises en compte

☞ Le compte rendu est adopté à l'unanimité pour diffusion sur le site ligue.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

> Dominique Palluau a démissionné. Dominique depuis la rentrée, ne pouvait plus venir à la ligue. Merci pour ce qu'elle a fait avec nous, elle continue dans le handball, puisqu'elle est toujours dans son club. Elle était vice-présidente de la ligue, donc un appel à candidat est lancé au sein du CA. En l'absence de candidature spontanée, le président propose donc, en remplacement de Dominique, en tant que vice-présidente Marie-José Gaudefroy qui est en charge de la commission statuts et règlements

☞ Le CA adopte à l'unanimité la nomination de Marie José comme vice-présidente.

> Waleska Boudon qui représentait le 93 est répartie dans « ses îles ». Elle est remplacée par Beatrice Blasak que nous

accueillons ce jour. Le président demande que soit communiqué l'extrait de PV de l'AG départementale actant cette désignation.

> Accueil de Anne-Sophie Pernon, qui est déjà avec nous et a été élue, fin janvier, par le CA extraordinaire de son comité, comme présidente.

Le président rappelle qu'il est intervenu dans ce dossier, non pas comme certains pourraient le penser de façon partielle, ni pour défendre on ne sait qui, ce qui n'est pas du ressort de la ligue, mais comme organe de tutelle.

La ligue a été informée qu'il avait une anomalie concernant la séance de ce CA extraordinaire du comité. L'un des votants en séance aurait été coopté par le CA du comité, ce qui n'est pas possible puisque statutairement le mode de scrutin étant dans ce comité plurinominal, la cooptation n'est pas valable. D'autre part, l'un des administrateurs en place ne serait pas licencié.

C'est donc à bon droit, après avoir pris conseil auprès de la fédération, et alerté téléphonique Anne-Sophie sur ses intentions d'informer ses administrateurs de ces dysfonctionnements qui conduisait à l'invalidation des votes pris en séance de ce CAE, qu'il est intervenu officiellement et par courriel (voir ci-après) auprès des administrateurs du comité pour leur indiquer ce dysfonctionnement

Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs du CDHB 77,
Bonjour,

En références aux différents échanges et circulations d'informations concernant l'évolution de la gouvernance de votre comité, depuis la démission du président Millet, le bureau directeur de la ligue constate, sauf erreur ou omission, les faits suivants :

- vous avez « coopté » deux personnes, afin de compléter la composition de votre conseil d'administration,
- votre conseil d'administration a élu ces deux personnes « cooptées » aux responsabilités de trésorier et de secrétaire général du comité. Elles ont, depuis, siégé au bureau directeur du comité,
- vous avez procédé, lors d'un conseil d'administration extraordinaire, à l'élection de votre présidente en remplacement de P. Millet démissionnaire, en acceptant de faire voter, lors de cette élection, les deux personnes « cooptées ».

Or :

- Les statuts du comité 77 article 11.6 indiquent : « Si un poste est vacant au conseil d'administration, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par l'élection d'un nouveau membre lors de l'assemblée générale la plus proche, dans le respect de la représentation par sexe et du médecin. » Le texte est clair, la seule possibilité pour être membre du CA est l'élection lors d'une AG. La cooptation n'est pas prévue.
- D'autre part, les convocations des conseils d'administration doivent respecter un certain délai, ce qui ne semble pas avoir été le cas pour celui du 6 février 2019 (convocation pour cette date envoyée le 31 janvier 2019). Il est stipulé dans l'article 8.1 des statuts que les membres doivent être convoqués au moins deux semaines avant la date fixée.

Dans ce contexte, force est de constater que la composition de votre conseil d'administration et de celle de votre bureau directeur, incluant deux « membres cooptés » -qui ne peuvent pas l'être - sont irrégulières. Elles vous exposent à l'annulation des décisions que vous auriez prises dans ce cadre.

En conséquence, vous devez rectifier la position. Pour ce faire, nous vous proposons l'alternative suivante :

HYPOTHÈSE 1

Vous convoquez, dans les règles, un conseil d'administration extraordinaire, en formation régulièrement élue par l'assemblée générale électorale diminuée des membres qui ont depuis fait défection, avec à l'ordre du jour :

- L'élection du président ou de la présidente du comité,
- L'élection du trésorier et du secrétaire général du comité.

Ensuite, lors de votre prochaine assemblée générale ordinaire, vous inscrivez à l'ordre du jour l'élection des membres manquants à votre conseil d'administration, en respectant les procédures prévues pour cette votation (candidatures, etc.).

HYPOTHÈSE 2

Vous convoquez, dans les règles, une assemblée générale extraordinaire avec, à l'ordre du jour, l'élection des membres manquants à votre conseil d'administration, en respectant les procédures prévues pour cette votation.

Ensuite, le conseil d'administration se réunit pour :

- L'élection du président ou de la présidente du comité,
- L'élection du trésorier et du secrétaire général du comité.

Pour la bonne règle, il semble pertinent de faire rédiger ces convocations par le ou la secrétaire générale précédente.

Afin d'éviter de convoquer deux assemblées générales des clubs, en deux mois, il peut être pertinent de privilégier la première solution.

Je vous remercie de me tenir en copie de vos décisions et actions (comptes-rendus).

Le président donne la parole à Anne-Sophie Pernon qui annonce la tenue d'un conseil d'administration vendredi prochain de la semaine prochaine qui se prononcera sur l'alternative entre un CA extraordinaire qui remettrait en question l'élection du 6 février 2019, ou une AG qui réunirait les clubs pour valider la décision que nous avons prise en CA.

Le choix du CA sera respecté, comme toutes les décisions qui ont pu l'être par le passé, d'un point de vue démocratique. Même s'il y a eu vice de forme. Il faut savoir que l'ensemble des membres du CA, sans aucune exception ont autorisé le vote des personnes coopter. Certes le CA a fait une erreur, mais avec l'accord de tout le monde. Tout le monde était conscient qu'il y avait un problème sur ce CA, Marie-Josée était là avec nous et peux en témoigner, nous étions tous d'accord pour procéder ainsi, sans exception, il n'y a même pas eu une abstention sur cette décision. Oui nous avons fait une erreur en laissant ces personnes voter.

Ces deux personnes, qui avaient été cooptées lors de précédent CA, mené par l'ancien président du comité, sur ces deux personnes, une aurait pu, on va dire légitimement, prendre part au vote parce que l'on s'est aperçu que son nom apparaissait sur un PV d'AG qui était validé. Or il se trouve qu'il y avait peut-être un autre vice de forme, car celui-ci n'était pas licencié à la date ou il est fait mention de son nom au sein du CA, nouveau vice de forme.

Je vais annoncer cela au CA du comité de la semaine prochaine, et que par principe de précaution, je demanderai à ces deux personnes de ne pas prendre part au vote lors de CA.

Le président rappelle qu'il entend les explications et indique que malgré tout, il y a eu irrégularités qui délégitime les votes pris en séance début février. Le comité peut faire comme il le souhaite, le problème de la ligue sera de regarder ce qui se passe, voir s'il y a des irrégularités, et éventuellement faire intervenir l'autorité de tutelle.

De ce point de vue, il rappelle que la fédération est porteuse de la délégation du service public du ministère des sports. Les comités et les ligues bénéficient de la subdélégation notamment de service public contrairement à ce que certains peuvent croire.

Dans cette affaire, disons que l'erreur est humaine, mais un grain de sable dans le système peut faire sauter tout ce que ce qui a été pris comme décisions depuis la fin décembre 2018.

Il réitère son conseil de prudence : mettre en place une AG extraordinaire rapidement, y faire réélire les deux personnes, ou d'autres peu importe. Ainsi, le conseil sera de nouveau au complet. Il pourra procéder légitimement à la désignation de son ou de sa présidente et de son bureau directeur. Personnellement, le président de la ligue n'a aucune position à prendre concernant la gouvernance du comité, ce n'est pas son problème. Notre problème est celui de la régularité de la situation, notamment pour protéger le comité 77, afin d'éviter que quelqu'un ne lève la main en disant qu'il y a un ou des problèmes. La ligue sera représentée à cette AG.

> Travaux d'intérêts général : la LNH nous a confié la gestion de 20 heures de travaux d'intérêts général prononcés à l'encontre d'un joueur professionnel du Tremblay-en-France HB. Une rencontre avec les responsables du club permettra d'organiser en concertation les 20 heures de TIG, afin de bâtir un programme à réaliser avant la fin de saison c'est-à-dire avant la fin juin.

> Le président rappelle aux présidents de comités présents :

- La tenue du conseil pédagogique territorial le lundi 8 avril 2019 qui traitera de la mise en œuvre de l'office territorial de formation, son organisation et le déploiement de son programme à partir de septembre prochain.
- La réunion autour du pacte territorial le mardi 9 avril 2019 avec la FFHandball qui bouclera ce jour là son tour des territoires concernant de pacte.

C'est une réunion où le point sera fait sur le réalisé en 2018, mais aussi sur les prévisions du pacte 2019. Si certains présidents de comités ne peuvent pas venir, ils peuvent mandater un élu pour venir échanger sur les cinq gros chantiers que sont : la formation, le PPF masculin et féminin, le service aux clubs, l'arbitrage.

Idem pour le conseil pédagogique, si quelqu'un chez vous suit la formation, il peut venir. Les présidents ne sont pas obligés de venir eux-mêmes à toutes les réunions. Mais il faut que les collègues qui les représentent soient au courant de ce qui se passe, pour ne pas être seulement un participant muet qui prendrait des notes pour rendre compte. Il est important de pouvoir participer sur tous les thèmes pour enrichir le débat. Georges Potard rappelle qu'en termes de management, quand quelqu'un part en stage, ou en commission, en réunion, *etc.*, il est bon de prendre le temps, de le briefier en amont, en fonction du programme, prévenir l'intéressé. Car les présidents de comité sont les mieux placés, savent tout ce qui se passe dans leur boutique. Et surtout au retour, il faut prendre le temps de débriefier.

AG FÉDÉRALE DES 26-27 AVRIL 2019

> Désignation du délégué à l'assemblée générale fédérale des 26 et 27 avril

☞ Georges Potard : *à partir de cette saison, la fédération exige, suite la demande du ministère d'ailleurs, que les représentants de la ligue et des comités soient élus par leurs institutions pour les représenter.*

Je vous propose de représenter la ligue à l'AG de la fédération, à moins que quelqu'un d'autre se porte candidat.

Pour ma part, je vais être très clair : étant mandaté par le CA, je respecterai évidemment les votes de celui-ci sur les vœux, même si, d'aventure, je peux ne pas être d'accord avec notre majorité (car j'ai le droit moi aussi de ne pas être d'accord sur certaines choses). Quand je ne serai pas d'accord, je vous le ferai savoir tout en respectant votre mandat.

☞ Georges Potard est désigné à l'unanimité des membres présents.

> Robert Lafond indique que pour cette AG fédérale, la ligue est missionnée pour organiser le programme des accompagnants qui n'assistent pas à l'AG. Voilà le programme proposé :

- vendredi après-midi visite du château de Vaux-Le-Vicomte
- samedi, croisière fluviale avec déjeuner qui partira du bassin de la Villette, descendra tout le canal St-Martin, l'arrivée se faisant au musée d'Orsay pour une visite du musée.

Le programme complet est facturé 100 €. Cette proposition a été adressée à tous les comités de France et d'outre-mer et aux membres du CA fédéral.

Un devis sur 50 personnes est provisoire, la *dead line* est fixée au 25 mars 2019. Pour le moment, il y a une douzaine de réponses. Le BD verra si la ligue procède déjà à un achat pour 20 personnes, afin de bloquer la croisière, les billets et en plus les bus. Ensuite, s'il y a d'autres participants, ils seront ajoutés.

Au niveau de l'organisation de l'AG proprement dite, nous aurons besoin de 20-25 personnes (salariés ou bénévoles du territoire). S'il y a des volontaires, qu'ils se fassent connaître.

> Déroulement prévisionnel de l'AG :

- Vendredi
 - accueil délégués dès 11h00
 - repas midi sous forme de self, servi dans le gymnase 2,
 - début AG 13h30
 - repas du soir servi à table,
- Samedi
 - reprise AG 08h45
 - repas midi sous forme de self, servi dans le gymnase 2
 - Soirée avec repas de gala, sous forme de buffet mettant à l'honneur les régions.

FORMATION

> Georges Potard : *Monique parlera tout à l'heure de la formation, nous avons un conseil pédagogique, qui réunit les huit comités et la ligue le 8/04/2019 à 19h30 à Créteil. C'est une réunion importante car elle va déterminer, le lancement du programme qui a été concocté par Daniel Deherme et Monique. Il aura des impacts aussi bien en termes de mobilisation des collaborateurs, des salariés, qu'en terme de coût financier, etc.*

À ce propos dans le journal qui va paraître, je mets en garde les clubs contre des démarches intempestives de boîtes de formation privées, notamment d'une société qui indique : dans le cadre de la formation obligatoire de vos entraîneurs, etc., on va vous aider à régler cela, etc. Evidemment chacun fait ce qu'il veut, mais ces gens ne sont mandatés par personne, ni par la fédération, ni par nous.

Je rappelle que les formations sont pilotées par l'organisme de formation de la ligue ou de la fédération. Nous devons tous nous protéger.

CNDS

> Georges Potard : *Avec Michel Laurent et Marie-José Gaudefroy, nous avons participé au dernier conseil des territoires, durant celui-ci il a été question, sur presque toute la séance, de ce qui se passe au niveau de l'évolution de la gouvernance du sport, à travers la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS).*

Cela implique notamment le passage des financements, que l'on appelait CNDS auparavant via les directions départementales et régionales de la jeunesse et des sports au passage à l'agence nationale du sport qui en confie la gestion aux fédérations qui l'on souhaité. La FFHandball s'est positionnée comme une grosse vingtaine d'autres fédés qui ont été agréées. De nombreuses autres n'ont pas été retenues, car elles n'avaient de projet fédéral.

Michel tu nous expliques comment se passera la distribution des subventions.

↳ *Michel Laurent : Philippe Bana a expliqué comment il s'est battu pour récupérer un peu de pouvoir, le ministère voulait enlever pas mal de choses, notamment, un agrément nous permettant d'être propriétaires de nos cartes d'entraîneurs, de toutes nos formations, pour lesquelles une modification des textes aurait permis à n'importe qui de faire de la formation handball, on aurait tout perdu, d'abord financièrement pour la FFHandball, pour les ligues cela aurait été un gros problème. Apparemment il a réussi à rattraper ça en se battant durement.*

Le CNDS est encore là pour deux ans, mais sur des thèmes précis (emploi, investissements). Pour ce qui concerne les projets clubs ligues et comités dans l'animation et le développement, la fédération portera auprès de l'ANS le projet global du hand national qui agrégera les demandes de toute notre famille. Cela sera très suivi, très encadré pour voir si les gens font ce qu'ils ont proposé de faire. Ce ne sera pas simple.

L'aide sur les emplois sera limitée à deux ans (2 x 12 000€). Sachant que pour pérenniser un poste sur deux ans paraît compliqué, je ne sais s'il va avoir beaucoup de clubs ou de ligues qui vont le faire. Dans le Val-d'Oise, nous en avons pérennisé un sur cinq ou six ans.

Le gros de la nouvelle agence sera pour le haut niveau, pour préparer 2024. La majorité des fonds après 2020, seront pour le haut niveau, le reste n'aura pas grand-chose, voir rien. Cela va être un peu chaud, je pense.

↳ *Marie-José Gaudefroy : Je voulais compléter. Comme vous l'avez vu, les clubs ont déjà reçu le dossier CNDS, cela concerne l'emploi qui continue avec l'ancienne formule.*

En revanche au niveau de la nouvelle formule, la FFHandball est en train de mettre en place autre chose. Un courrier du président expliquera la procédure.

Les critères ont été abordés lors du dernier CA fédéral. En fait, dedans figurent le hand'ensemble, le baby hand, le hand'fit, le hand à 4, et le beach hand. L'un des objectifs est de créer des licences événementielles, sachant que l'enveloppe espérée par le hand serait normalement la même que la saison précédente.

↳ *Georges Potard : En 2018, le monde fédéral avait 2 600 000 € pour le service aux clubs, on peut espérer autant en 2019 ?*

↳ *Comme cela a été indiqué, il y a beaucoup de contraintes, il faut que la FFHandball livre pour la fin juin à l'Agence Nationale du Sport, son projet, qui est le suivant : le projet global de l'ensemble du monde du handball qui part des clubs, des comités, des ligues et pour finir la fédération.*

Pour gérer tout ça, la FFHandball a mis en place un comité de pilotage lors du dernier CA de la semaine dernière. Les territoires feront de même pour gérer leur niveau. Cela étant attendons des informations plus précises, car le terrain reste extrêmement mouvant. Dans la démarche, l'on fait remonter tous les projets à la Fédération, et le comité de pilotage de la FFHandball fait le tri, puis cela se terminera avec la livraison à l'agence du sport, que l'on appellera projet handball et derrière l'on accordera tant de millions et pour finir le comité de pilotage fera la distribution au niveau des clubs, des comités, des ligues l'argent arrivera au mois de septembre, ou au mois d'octobre comme avec le CNDS.

La FFHandball est effectivement une fédération de clubs, il faut que le boulot se fasse par l'intermédiaire de la ligue et des comités. Il ne faut quand même pas l'oublier.

On va nous demander de faire remonter le plan des clubs, des comités, et de la ligue qui va être tournée vers les activités évoquées que sont les activités habituelles que l'on connaît : le sport pour tous, les femmes, le handicap et principalement nos nouvelles activités, la digitalisation, cela veut dire que s'est important.

C'est l'occasion sur le projet de la ligue, pour notre COC d'accélérer le mouvement sur le projet de beach'hand (avec des inter-comités, etc.) car c'est un secteur à développer.

- ↳ Monique Ansquer : Au niveau du comité de pilotage, ce sont 10 personnes : 5 représentants la fédération, 5 représentants les territoires et les clubs, donc 2 pour les territoires et 3 pour les clubs. Les actions prioritaires sont celle citées tout à l'heure, il est prévu que ce comité de pilotage puisse se décliner sur chaque territoire, afin de gérer les projets qui sont prioritaires. Nous sommes dans l'urgence et nous devons nous organiser dans un temps très restreint. La FFHB décide quels axes à privilégier dans le cadre délimité par l'ANS. Au niveau de tout le sport, il y a 15 000 000 de pratiquants dans le monde associatif avec une licence et 15 000 000 hors monde associatif. L'un des objectifs de la FFHB est que le nombre de pratiquants sans licence puisse augmenter, et cela ne peut se faire que par la voie des nouvelles pratiques, avec des événements déclencheurs pouvant mener à des prises de licences dans les clubs, etc. Voilà, ce que j'en ai compris. Je ne sais pas si Marie-José veut compléter.
- ↳ Marie-José Gaudetroy : les deux représentants des territoires issus du CA fédéral, sont un président de ligue et une représentante d'un territoire au CA fédéral.
- ↳ Georges Potard : Je suis surpris que le conseil des territoires ne soit pas représenté officiellement. C'est lui qui aurait dû déléguer deux personnes, ce n'est pas à la fédération de le nommer.
- ↳ Marie-José Gaudetroy : Après, peut-être que cela pourra être revu, je crois Joël Delplanque a émis cette hypothèse. Cela a été fait rapidement car il fallait faire un retour très vite, il n'y avait pas le temps de consulter tout le monde.
- ↳ Georges Potard : Mais la semaine d'avant nous étions tous ici pour le conseil des territoires, tous les territoires étaient presque représentés et ils savaient déjà. La préparation du CA était faite, Alain Jourdan (vice-président fédéral) aurait pu demander qui représenterait le territoire dans ce comité de pilotage. J'en fais un problème de forme, c'est plutôt un problème de fond. Quelque part c'est le respect des institutions intermédiaires qui risque de s'étioler.
- ↳ Maryse Brunet-Engramer : La fédération a sollicité par courrier des clubs candidats à ce comité de pilotage. Il faut y répondre avant la fin du mois. Il y a trois représentants clubs prévus. Mon mari s'est inscrit.
- ↳ Georges Potard : Jean-Michel Germain, peux-tu nous rassurer que le BOP soit toujours d'actualité. Le BOP est un compte spécial de la Direction Régionale, important car chez nous il représentait 70 000 € sur le haut niveau c'est-à-dire sur les pôles, et tu nous confirmes qu'il est maintenu, et que nous pourrions aller chercher des ressources de ce côté-là ?
- ↳ Jean-Michel Germain : Effectivement le BOP est maintenu, et il est annoncé à budget constant, c'est-à-dire pas de déperdition. Maintenant, il faut voir comment cela se fera, car il y a de sacrés changements, le premier est que vous allez avoir un peu de retard cette année, il faut compter le dépôt du dossier un mois de retard, la note qui devrait sortir au niveau national est prévue pour le 15/04/2019, les dossiers sont à espérer au-delà de cette période. Dans la modalité, il faudra passer par la plateforme, ceux qui seront éligible dans le cadre fédéral passeront aussi par la plateforme mais sur un code différent.
- ↳ Georges Potard : Jean-Michel a assisté à la réunion annuelle des présidents de ligues du territoire francilien organisée par la direction régionale.

J'alerte sur le fait qu'il y a deux niveaux : les comités et la ligue. Les comités ont perdu près de 100 000 € l'an dernier. Quid cette année ?

Au niveau de la ligue nous avons touché 141 000€ de CNDS et du BOP sachant que là-dessus, la moitié est allée pour les pôles puisque c'est ce que le compte BOP nous a alloué pour le PPF. L'an dernier, il y a eu un changement important : le CNDS ne finançait plus le haut niveau, voilà pourquoi le compte spécial que l'on appelle le BOP de la direction régionale avait pris le relais. Mais vous voyez c'est important car, si d'un côté l'on peut espérer la moitié à BOP régional maintenu, il faut maintenir les « autres » 70 000 € que nous recevions nous par le CNDS pour les activités de développement et l'emploi, etc. Il faut que nous soyons attentifs. Au niveau de la ligue, nous avons 70 000 € à défendre. Et vous les comités, vous avez à défendre la partie que vous aviez.

Nous sommes là pour défendre les clubs, nous sommes bien d'accord, nous sommes élus par les clubs, etc. Nous avons aussi nos propres activités, mises en œuvre pour le compte des clubs et qu'on doit aussi financer. C'est binaire : si l'on ne reçoit pas l'argent que l'on avait, nous serons obligés de tailler dans les activités et, automatiquement

tout le monde qui va en pâtir, voilà pourquoi il faut être attentifs à défendre nos budgets alors que nous sommes dans le flou. Dans notre budget 2019, nous inscrivons 70 000 € de l'ex-CNDS en espérant qu'au mois de juillet l'on ne nous dise pas : finalement, vous n'obtenez « que » 50 000 €.

Précision : le CNDS a conservé les équipements, et les emplois et des opérations spécifiques comme « savoir nager ».

↳ Isabelle Penafiel : *Je pense que nous devons faire une communication aux clubs, car j'ai bien lu la note d'orientation et je n'avais pas compris cela et pour moi du coup, il n'y avait plus que l'emploi, beaucoup de clubs m'ont dit « cette année pas de CNDS pour nous ».*

↳ Georges Potard : *Dans le prochain journal, nous allons faire un article pour expliquer synthétiquement comme cela se passe, comment c'était avant, comment cela va être demain.*

↳ Jean-Michel Germain : *Sur la part dite fédérale, dans le CNDS territorial au niveau des pratiques, il y a le sport santé, le sport en entreprises, le lien avec l'école qui est vraiment aux avant-postes, et toujours aussi des domaines où nous ne savons pas trop intervenir la violence, la discrimination et les quartiers sensibles.*

↳ Pierre Lentier : *J'ai lu les deux notes.*

Note d'orientation régionale sur le CNDS, où il explique le dispositif : j'apprends à nager, ensuite il y a une note explicative le soutien à l'emploi et à l'apprentissage se sont les deux notes, avec la campagne CNDS les équipements 2019, les équipements locaux et métropolitains, je pense notamment sur les piscines. Je suis complètement d'accord avec toi Georges, je pense que l'on est à un carrefour où il va falloir être particulièrement vigilant. D'abord car il y a tout un aspect fédéral. Mais je pense que le CNDS est pris un peu de court et voilà pourquoi cela va prendre du retard et je ne suis même pas sûr que son activité soit certifiée sur l'année 2019.

Pourquoi cela a pris du retard, parce que l'agence nationale du sport a pris du retard. Ils viennent juste, il y a deux mois de nommer le responsable général et aussi les deux personnes à la performance. Pour le reste cela reste à mettre en place.

D'autant plus que je n'arrive pas, et c'est le problème du sport, comme du tourisme et de la culture se sont des compétences partagées, à trouver une cohérence et un lien logique. Je me réfère à la dernière publication du président de l'association nationale des élus du sport, où eux aussi, ils sont attentifs à la poursuite du montage de l'agence nationale du sport, notamment sur un aspect que l'on n'évoque pas pour l'instant, mais qui aura un impact en tous les cas sur les clubs et les territoires, c'est ce qui s'appelle la conférence des financeurs au niveau du sport, qui devrait être une conférence territoriale. Là aussi il y aura des implications au niveau financier qui retomberont sur le territoire, sur les clubs et les comités. Et nous sommes au carrefour de tout cela, et comme tu le dis s'est encore une vraie nébuleuse, nous avons du mal à nous y retrouver, mais en définitif ce sont les territoires et les clubs qui en dernier vont arriver au bout de la chaîne avec quelque chose qu'ils ne vont pas tout de suite maîtriser. Je pense qu'il faut être particulièrement vigilant sur cet aspect des choses.

↳ Georges Potard : *Ok donc on ferme le dossier pour l'instant, nous sommes tous prévenus. Effectivement Isabelle, nous allons faire une note de synthèse, pour bien prévenir tous les acteurs, sur quels sont les impacts au niveau financier de cette nouvelle organisation, une note synthétique.*

Pour l'envoi des dossiers cela est un peu tôt, il faut que l'on attende maintenant une information de la FFHandball, qui donne le mode opératoire. En gros cela va descendre chez nous, faire remonter, nous serons soi-disant légitime pour filtrer les demandes et donner un avis. Il s'agira de rester dans l'enveloppe nationale et puis, fin juillet cela partira sur l'agence du sport qui dira oui ou non.

L'essentiel pour nous est de savoir si la fédération obtiendra, in fine, autant que l'an dernier sur la partie développement. Je pense que le comité de pilotage sera attentif à ne pas trop créer de disparités avec ce que nous avons l'an dernier territorialement, quand je dis « nous » je parle de la ligue, des comités et des clubs. Il faut être attentif à ça et être prudent dans nos budgets.

↳ Michel Laurent : *De toute les façons, je n'ai pas compté le CNDS, nous allons le demander, mais je ne l'ai pas mis. Si nous l'avons se sera du bonus. Une poire pour la soif.*

↳ Isabelle Penafiel : *Nous nous en avons besoin.*

↳ Michel Laurent : *Je suis d'accord avec toi. Mais l'on préfère prévenir que guérir.*

↳ Georges Potard : *C'est une démarche saine, vous savez tous comme moi, qu'en matière budgétaire, il faut toujours être prudent et, tactiquement, ce que fait Michel est une bonne chose. Il vaut mieux des surprises positives que négatives.*

↳ Jean-Michel Germain : *Un petit peu pour répondre à Isabelle, qui dans un de ses derniers courriers disait que la note d'orientation n'aidait pas forcément les clubs à se positionner. C'est à dire que les desiderata de l'État obligent effectivement à centrer les demandes des clubs sur certains projets et les clubs n'ont pas une bonne compréhension, une très bonne lecture. Je pense par exemple à tous les projets qui concernent l'innovation. Cela veut dire quoi ? Là, il y aura un travail à faire de proximité. Le service civique est un petit peu plus lisible. Mais il y a d'autres événements où le CNDS va être orienté, et nous n'en avons pas encore parlé, c'est la fête du sport. Et celle-ci va arriver à une période où nous, nous ne sommes pas très disponibles, c'est le 22-23 juin. Il y a même des discussions pour essayer, vous savez les gens quand on leur dit cela se passe le week-end, ils se disent mais pourquoi pas toute la semaine. Parce que si l'on dit le lien avec le scolaire cela ne sera pas le week-end, sera plutôt dans la semaine donc cela crée*

des confusions. En tout cas, en matière de CNDS, s'il y a de l'argent, il viendra sur la fête du sport aussi. Cela veut dire que tout ceux qui n'auront pas de projet sur la fête du sport, risquent de se faire doubler par ceux qui en auront. Je vous invite au niveau des comités à être attentifs à la fête du sport, car quand vous allez à la DR, ils ne parlent que de cela, car il y a le ministre derrière.

TRÉSORERIE

> Recouvrement des impayés : pour tenter de régulariser la situation financière de certains clubs vis-à-vis de la ligue, le président a mobilisé Patrick Chehab pour aider Jean-Marie Lassalle, le trésorier adjoint. Nous avons sélectionné tous les clubs qui sont au-dessus de 1000 € de situation débitrice fin décembre 2018 par rapport à la ligue, pour mener cette action énergique.

BUDGET

> Georges Potard : Je vous propose d'aborder le compte de résultat 2018 de la ligue.

Pour l'essentiel nous avons, comme pour le budget, séparé l'exploitation ordinaire de la ligue et le total général qui tient compte de l'opération vente du siège de Bondy qui est une opération exceptionnelle.

Sauf vente du siège, nous avons prévu 130 000 € de déficit, tenant compte du fait que l'on terminait la mise à niveau de tous les tarifs, et notamment l'alignement des tarifs de mutations de l'ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO ainsi que des droits d'engagements.

En fait au lieu de 130 000 €, nous nous limiterions à 21 250 € de résultat négatif.

Pourquoi ?

- *Au point de vue des recettes sur les licences, nous avons fait mieux, (1 488 000 € au lieu de 1 450 000 €), nous enregistrons donc un plus d'environ 40 000 €,*
- *Au niveau des subventions, une aide de 40 000 € nous a été allouée sur les finalités nationales et ultra marines.*
- *De l'autre côté, nous notons une sous-consommation du budget de certaines formations (joueurs et joueuses).*
- *Pour le reste, les principaux écarts seront commentés dans la note d'appréciation qui sera distribuée aux clubs dans le dossier de notre prochaine AG de juin.*
- *Autres compléments ou remarques, sur quelques reclassements les 25 000 € de rémunérations de stagiaires budgétés ont été repris dans les 370 000 € et 138 000 € de rémunérations et de charges. Sur le chapitre consacré aux pôles espoirs, les déplacements des cadres pôles 22 000 €, sont repris plus haut dans les déplacements. Pour le reste, il n'y a pas de gros écart qui interpelle furieusement notre réflexion.*
- *Au total, en exploitation pure, nous avons perdu 100 000 € de moins que prévu, sans impacter le fonctionnement de la ligue.*
- *Après la vente du siège, diminuée des 300 000 € que nous avons payé à la fédération pour accéder à nos locaux de la MDH, de la reprise des amortissements sur les éléments que nous avons cédés, quelques droits de cession, nous aboutissons à un résultat positif de 112 000 €, alors que nous en avions seulement prévu près de 8 000 € dans notre budget.*
- *Dernière précision : cet état précède l'envoi au commissaire aux comptes, qui est habilité pour nous faire modifier des positions, ou rectifier des erreurs. Nous validerons donc ce compte de résultat, sous réserve d'éventuelles modifications que pourrait nous demander notre commissaire aux comptes.*

Je vais vous demander sous ces réserves, de voter le compte de résultats.

➤ Le compte de résultat est voté à l'unanimité.

Est-ce que cela veut dire que la construction du budget 2019 va s'en trouver facilitée ? oui et non. Dans le budget 2019, nous allons suivre notre plan de marche budgétaire et augmenter notre part sur les licences de 1 €, sans toucher à tous les autres tarifs. Je rappellerai que du côté PIFO cela fait 5-6 ans que nous n'avons pas augmenté, du côté IFE cela fait aussi quelques années. Et si l'on additionnait l'écart d'inflation entre il y a 6-7 ans et aujourd'hui, nous aurions largement plus de différence que ce 1 €, que nous proposons appliquer.

Côté subventions :

- *Au niveau régional le maintien de nos subventions à hauteur de 364 000 €, devrait se confirmer.*
- *Au niveau fédéral le pacte territorial devrait se renouveler (nous en parlerons dans dix jours, le 9 avril avec les services fédéraux), et nous espérons que nos clubs continuent à accueillir autant de licenciés.*

👉 Question d'un administrateur : *Où en sommes-nous avec le contrôle URSSAF ?*

👉 Georges Potard : *Il a commencé début février et j'ai délégué à Christian Dumé, notre expert-comptable, la relation avec l'inspectrice de l'URSSAF. Nous avons pris soin qu'il n'y ait qu'une personne qui communique avec elle, par rapport à notre situation et à notre comptabilité.*

Dans un premier temps, elle nous a complimentée, car jusqu'ici elle n'a pas vu de problèmes, puis elle a souhaité étudier notre système d'indemnisation qui concerne près de 200 personnes sous formes diverses (bénévoles, arbitres, suiveurs, accompagnateurs etc.).

Pour l'URSSAF, son terrain de chasse favori se situe sur les indemnités, car elles pourraient cacher des rémunérations occultes.

L'inspectrice viendra spécialement pour cette mission le 2 mai prochain à la ligue. Nous sommes raisonnablement inquiets, car nos dossiers sont à jour (fiche de frais pour chaque personne que nous indemnisons qui reprend chaque déplacement + les cartes grises, donc nous sommes clean là-dessus).

L'arbitrage constitue aussi un terrain de chasse privilégié.

- ↳ Jean-Philippe Mennesson : *Ils ont juste un problème sur les superviseurs. Pour les arbitres c'est passé. Enfin pour le moment.*
- ↳ Georges Potard : *Rappelons que les URSSAF sont des organismes privés, donc ils n'ont pas de règles nationales. Vous pouvez avoir un inspecteur dans le Val-d'Oise qui va sanctionner pour une chose, et sur la ligue, il sanctionnera pour autre chose.*

CONVENTION TERRITORIALE POUR LES INTERS COMITÉS

- > Une convention réglant les aspects organisationnels et les responsabilités entre les comités et la ligue concernant les étapes des inter comités en Île-de-France, a fait l'objet avant séance d'une écriture de projet avec les acteurs. En séance, le CA procède à sa relecture, et autres mises en forme, avant de le proposer à la signature. Le président de la Ligue et des comités présents procèdent en séance à la signature du document qui sera régularisé plus tard par les responsables absents.

COMMISSION SPORTIVE CHRISTIAN PASTOR

- > *La commission se porte bien, les futures médailles qui seront offertes aux championnats et coupes, si le budget est accordé sont prêtes à être fabriquées.*

J'ai reçu aujourd'hui le modèle, si tout le monde l'accepte et je dis bien si tout le monde l'accepte, il y aura la même médaille pour tout le monde, pour toutes les compétitions de la ligue, ce sont des médailles qui ont été fabriquées, avec des moules qui nous appartiendront. Pour la N3 féminine et la pré-nationale masculine il y aurait un bouclier. C'est en projet, je ne peux pas vous les montrer, je n'ai pas de présentation.

- ↳ Georges Potard : *Pour les remises comment cela se passe ?*
- ↳ Christian Pastor : *Pour les remises, nous allons nous organiser afin que nos dirigeants régionaux se positionnent pour aller remettre les médailles le jour dit sur le terrain. Sauf pour la pré-nationale et la N3 féminine, où les boucliers seront d'abord remis sur le terrain, mais nous les récupérons après, pour les remettre à l'AG.*
- ↳ Georges Potard : *Cela va nous permettre de gagner beaucoup de temps en AG, car l'on fait ça en fin de réunion, à la va-vite, quand de nombreux congressistes partent.*
- ↳ Administrateur : *oui puis c'est bien pour les joueurs et les joueuses d'avoir les récompenses après la fin du match.*
- Christian Pastor : *Par ailleurs, nous avons des problèmes avec deux clubs du territoire, nous sommes obligés de mettre des délégués sur les matchs, pour plusieurs raisons, l'un pour l'équipe masculine l'autre pour l'équipe féminines.*
- ↳ Georges Potard : *Et pour le beach hand ?*
- ↳ Christian Pastor : *Nous allons y travailler avec Nathalie Lassalle, pour l'instant nous n'avons pas de matériel.*
- ↳ Georges Potard : *Il est grand temps, si vous voulez que cela tourne pour l'été prochain, cela va être court, il faut rencontrer les responsables de îles de loisirs régionales qui n'attendent que ça : des animations! Comme l'on travaille déjà avec Cergy, le Port-aux-Cerises, St-Quentin-en-Yvelines et Torcy, c'est bien entamé au niveau relationnel.*

ÉTUDE DES VŒUX POUR L'AG FÉDÉRALE

- > Georges Potard : *Comme d'habitude, Marie-José a préparé une présentation. Je vous rappelle que ces vœux émanent de toutes les propositions qui sont remontées par toutes les structures (ligues et comités) au mois d'octobre. Ils suivent ensuite tout un cheminement en passant par les services fédéraux et les réunions d'analyse avec les représentants des territoires. Les vœux qui passent en AG sont les vœux qui posent problèmes, sur lesquels il y a beaucoup de désaccord, ou alors des vœux qui concernent des modifications statutaires, qui obligent à passer par un vote de l'AG. Il va y avoir un vœu qui va poser un problème politique et pour tout le reste nous nous mettrons facilement d'accord.*

- ↳ Marie-José Gaudet : *Sur mon document, il y a trois parties :*
 - *Les vœux fédéraux qui ont été validés par le CA fédéral avec action immédiate,*
 - *Les vœux qui ont été validés par le CA fédéral, qui seront mis en application la saison prochaine,*
 - *Les vœux qu'ils restent à voter en AG fédérale.*
- *On commence par les vœux à voter en AG (des vœux de diverses priorités).*

- ▶ Sur les groupements d'employeurs c'est la possibilité à des organismes qui ne font pas exclusivement du handball, d'être affiliée et de faire des activités en rapport avec le handball, comme le hand fit, ils seront affiliés à la FFHandball. En fait, c'est un paragraphe qui a été rajouté aux statuts fédéraux, avec la possibilité de refuser l'affiliation.

➤ **Vote pour le changement des statuts fédéraux : Accepté à l'unanimité**

- ▶ Sur le règlement intérieur et l'organisation territoriale, en fait ils ont rentré les représentants au sein du conseil du territoire, la mandature est de 4 représentants de présidents de ligue : 1 par zones, et de 4 représentants de présidents de comités : 1 par zones, c'est un paragraphe ajouté sur l'organisation territoriale.

➤ **Vote pour la modification du règlement intérieur : Accepté à l'unanimité**

- ▶ Vœu sur les plaquettes fédérales, a été supprimé un paragraphe, cela ne change pas fondamentalement les choses.

➤ **Vote pour ce vœu : Accepté à l'unanimité**

- ▶ Vote à l'AG sur toutes les fois où a été remplacé le terme comités et départements par territoire. Les notions de régionales et de comités sont conservés lorsque les textes font appel à la personne morale, dès qu'il s'agit de compétitions ou d'autre chose cela a été enlevé

➤ **Vote pour ce vœu : Accepté à l'unanimité.**

- ▶ Le règlement relatif au cahier des charges des clubs, le cahier des charges D2 féminines qui a été validé par l'ensemble des clubs de D2F, c'est le projet final présenté à l'AG. Ils ont vraiment adapté : il était sur deux ans, ils l'ont passé sur trois ans. Ils ont fait en sorte qu'ils aient tous les critères sur la 1^{re} année (2019-2020).

Il n'y aura pas de présentation pour les garçons, il y a un groupe de travail actuellement sur leur cahiers des charges.

➤ **Vote pour ce vœu : Accepté à l'unanimité**

- ▶ Nous passons au championnat de France moins de 18 ans fém.,

Il y aura un 1^{er} vote qui consiste à faire passer les moins de 18 en moins de 17 ans, puis il y aura un second vote sur la réduction à 72 ou 64 équipes au lieu de 113 équipes actuellement, puis nous voterons le choix des options.

Au niveau des options, il y a les ayants-droits des compétitions, le déroulement de la compétition.

➤ **Vote sur le passage de moins de 18 à moins de 17 ans fém. : Accepté à l'unanimité.**

➤ **Vote sur les réductions : Accepté à l'unanimité.**

- ▶ *La réduction ayant été validée, il s'agit maintenant de savoir à combien d'équipes : 72 ou 64. Dans l'hypothèse à 72, pour les ayants-droits, il y a une place par équipe de niveau haut, une place par équipe dans les huit premiers des poules et après deux places aux trois ligues les plus importantes en termes de licenciés féminines de la catégorie. On ne peut pas modifier à l'intérieur, il faut choisir soit 72 ou 64.*

↪ Administrateur : *64 ne me choque pas.*

↪ Philippe Pudelko : *Je pense qu'il faut une cohérence entre les filles et les garçons. Déjà descendre de 113 à 72, cela fait une grosse marche.*

↪ Christian Pastor : *Si je me souviens bien nous avons dit 72 au départ en filles. Nous sommes partis sur 72 en filles.*

↪ Administrateur : *Prendre l'option 72 équipes en filles, puis faire le bilan l'année prochaine et le cas échéant proposer 64 équipes ensuite.*

➤ **Vote pour l'option à 72 équipes 10 voix / pour l'option à 64 équipes 5 voix = l'option à 72 est retenue.**

- ▶ *Maintenant, le vote concerne la réduction de 96 équipes à 72 équipes du championnat moins de 18 ans masc.*

↪ Administrateur : *C'est réglé, nous sommes contre, enfin moi je suis contre.*

↪ Administrateur : *Moi aussi je suis contre.*

↪ Christian Pastor : *Pour avoir travaillé dessus, je comprends que certains soient contre. Au départ, c'était moins, après discussion c'est est tombé à 72, et à ce moment-là on récupère 11 places, ce qui n'est pas mal pour nous. Et on aurait l'assurance de mettre plus dans les mêmes poules. De plus, avoir les mêmes équipes dans la même poule. Je crois que c'était 2 équipes dans la même. Je trouvais que c'était un compromis intéressant.*

↪ Administrateur : *Nous sommes tous dans la même poule, car ils nous ont mis dans la même poule, ils ne sont pas obligés, c'est leur volonté.*

↪ Christian Pastor : *Oui, mais là, sur le projet nous avons l'assurance de ne plus être dans les mêmes poules. Par rapport à ce que c'était. Voilà pourquoi mon sentiment sur ce championnat a changé, parce que je pense qu'à l'arrivée, si on n'a pas tout gagné, il y a eu des efforts. Par ailleurs, on va évoluer dans nos propres championnats jeunes en passant de moins de 17 à moins de 18 si les clubs sont d'accord (et on va supprimer le championnat moins de 20 ans), ce qui donnera un championnat moins de 18 fort. C'est pour cela que je suis pour, mais ce n'est que mon avis.*

↪ Administrateur : *Je peux intervenir sur le sujet. Là vous dites que l'on est ok pour 72 équipes en filles et garçons,*

mais comment pouvez-vous imaginer une seule seconde, qu'il y a autant d'équipes représentatives en garçons, et en filles dans la même tranche d'âge. On sait pertinemment, qu'il y a 60 % de licenciés en plus en garçons. Comment pensez-vous que ce soit représentatif au niveau national ce projet-là, en mettant le même nombre d'équipes aussi bien en filles, qu'en garçons, voilà pour le 1^{er} point. Le 2^e point tu dis on va voir où l'on se place, est-ce que tout le monde redescend en fin de saison ?

↳ Marie-José Gaudet : Alors regarde, les ayants-droits.

↳ Administrateur : Non, mais je pose la question à Christian, il est président de la COC, donc il doit connaître la réponse. Comment se passent les montées et les descentes ?

↳ Christian Pastor : Pour l'instant, tous ceux qui seront dans la poule haute se maintiendront.

↳ Administrateur : Voilà le gros problème. Tu dis, il y a 11 places, c'est faux. Il n'y a pas 11 places de disponibles pour la ligue, par exemple 9 équipes en poule haute, cela veut dire qu'il n'y a plus que 2 places pour la ligue.

Et les 2 places tu les réparties comment dans les 8 départements. Je ne sais pas. En plus ce qui me gêne dans cette proposition, je ne vois pas la justification de descendre, car on nous a expliqué que c'est pour le PPF, le haut niveau, mais aujourd'hui cela fonctionne plutôt pas mal. Donc, je comprends mal la justification de ce changement.

↳ Michel Laurent : Apparemment, c'est un désir de la DTN de densifier le niveau. Le projet que nous avons présenté était de favoriser la DTN et à la fois un accès plus important aux clubs lambda. Ce projet-là, est fait pour la DTN et les gros clubs, il faut vous mettre cela dans la tête. L'histoire des mutations derrière, est de fermer les conventions, tout ça, c'est pour permettre aux gros clubs de récupérer les gamins. Avec ce système-là, les petits clubs vont se faire voler les gamins par les gros clubs. Après si vous êtes d'accord là-dessus, on y va, mais il ne faudra pas venir pleurer. Dans les départements, vous allez vous faire piquer vos meilleurs gamins. Ils ne joueront pas forcément en championnat de France, et ils feront du banc en excellence région, car il n'y aura pas assez de place pour les faire jouer en équipe 1. Mettez-vous cela dans la tête, c'est ça la vision de ce projet. On peut être d'accord sur le projet DTN, mais il faut être conscient de ce que l'on va voter.

↳ Georges Potard : On peut avoir aussi une vision de partir de ce qui se passe aujourd'hui et essayer de renforcer le caractère de cette compétition. Je l'ai déjà dit devant vous, il n'y a pas de secret. Effectivement, il y a deux logiques qui s'affrontent : celle de la DTN, pour faire simple, qui est de dire que c'est un championnat dur, pour permettre aux vrais potentiels de se développer dans leurs compétences handballistiques, cela personne ne peut le nier. Et puis il y a la logique qui a été développée longuement par Frédéric : il y a le terrain, le développement, il y a les clubs et il faut aussi répondre à leurs logiques, leurs attentes.

Cela permet de renforcer l'image du club de faire du championnat de France, cela est toujours intéressant, personne ne le nie, et notamment face à nos principaux sponsors qui sont les communes, qui nous apportent des moyens.

Ce qu'il faut savoir, c'est que quelques comités du territoire francilien ont proposé un contre-projet à la FFHandball, qui a été diffusé. Et il y a eu aussi la Nouvelle-Aquitaine qui a proposé quelque chose. Je parle des réponses que l'on m'a données. Au départ, il était question de présenter les projets et puis j'ai été surpris de voir que l'on présentait seulement le projet fédéral : la réponse a été de dire que la présentation des deux, trois options a été faite devant les autres territoires (puisque le débat a commencé sur notre réunion territoriale qui était la 1^{re} des territoires), et à chaque fois le projet que l'on appellera « le projet francilien » a été battu en brèche. Donc c'est sur cette base que la FFHandball a pris la décision de ne présenter que le projet qui est devant vous.

Je ne fais pas de mystère que ma position est claire : dans le meilleur des cas, cela aurait été bien de présenter deux types de compétitions, une compétition d'accession et une autre d'excellence. Aujourd'hui, nous avons 96 équipes qui jouent la qualification pour la deuxième partie de compétition avec un niveau haut et un niveau bas. Là, dès le départ l'on ferait un niveau haut et un niveau bas et comme ça tout le monde est content. Mais ce n'est pas dans cette direction que l'on se dirige : on se dirige vers un seul niveau, avec une réduction à 72 équipes. J'observe des choses et après il faut se poser la question : qu'est-ce que cela apporte à des clubs, le fait d'aller s'engager dans une compétition pour laquelle ils n'ont pas les moyens.

Je suis allé voir les résultats de nos équipes en première phase : pour l'une de nos équipes du territoire, elle était à -250 buts. Voilà une équipe qui, malgré son organisation, a accumulé de lourdes défaites à chaque match. Alors la question est : est-ce que les gamins ont progressé dans ce cadre-là ?

Voilà pourquoi, j'aurais préféré que l'on fasse une compétition de premier niveau, une de deuxième niveau, on aurait gardé le qualificatif de championnat de France moins de 18 ans, cela aurait fait plaisir à tout le monde et en même temps nous n'aurions pas eu des matchs où les gamins sont défaits tous les week-ends.

↳ Administrateur : Une remarque : dans une poule à 8, il y aura aussi des cartons. Dans une poule de 8 en moins de 18, le 1^{er} mettra 15 buts au dernier. Je prends les paris, cela sera pareil sur la 1^{re} phase. On parle du PPF, mais ils se tirent une balle dans le pied. Quoi que l'on en dise, le plus gros du potentiel est en Île-de-France, pas parce que l'on travaille mieux, mais parce que la population fait que nous avons plus de profils. Pour moi cela va à l'encontre du PPF.

↳ Georges Potard : Je l'ai vécu, lorsque j'étais président de club. Les meilleurs gamins du club partaient vite fait sur tel club, etc. Donc le pillage des clubs, cela n'est pas d'aujourd'hui et continuera car le marché est comme ça, les enfants, les parents sont comme ça. Ils ont envie que leurs gamins passent à un niveau intéressant. Il faut chercher la meilleure solution. Je n'ai pas souhaité que l'on fasse un vote comme ça, à bulletin secret, peut-être que certains

de nos collègues se laisseront influencer, nous sommes assez grands pour lever la main pour le projet pour lequel on croit, ce n'est pas une raison ensuite pour que ce soit la guerre. Simplement, nous avons le droit, d'avoir une vision qui n'est pas la même de tel collègue ou de tel autre collègue, c'est un principe de démocratie.

- ↳ Béatrice Blasack : L'argument de dire que de baisser de 96 à 72 équipes est biaisé, selon moi, dans la manière de constitution des poules : on ne va pas enlever les 20 moins bonnes équipes de cette année N (ce qui n'aura en plus rien à voir avec l'année suivante), cela va être fait par région. Donc on risque d'enlever des équipes franciliennes pour laisser des équipes de province qui vont subir de lourdes défaites du début à la fin.
- ↳ Marie-José Gaudefroy : Après, au niveau de la poule haute, actuellement elle est constituée de 48 équipes dans le projet, elle ne sera plus constituée que de 24 équipes, donc déjà l'élite va se retrouver bien serrée, après au niveau de ayants-droits.
Pour la première année, on prend les équipes de niveau haut (soit les 48 équipes), et après on prend les 8 premiers de chacune des 8 poules. La saison suivante, on prendra les équipes du challenge Falcony ce qui ne représente que 24 équipes, et ensuite l'on prendra les 4 premiers des 8 poules du challenge bas excellence, là il y a matière à ce que certaines équipes puissent prendre leur chance pour être repris l'année suivante.
- ↳ Philippe Pudelko : Et après tu as 16 places qui sont dédiées aux ligues. De toutes les façons le problème est hyper compliqué, il est biaisé dès le départ, comme dit avant, nous avons des poules aujourd'hui ou dans les 1^{ers} tours du championnat, nous avons 6 clubs parisiens dans la même poule. Si ce n'est pas pour faire de l'anti-parisienisme a tout va ? Effectivement dans les 6 poules, nous aurons 3 équipes parisiennes qui descendent à chaque fois.
- ↳ Marie-José Gaudefroy : Par-contre dans la proposition avec la première phase à 12 poules de 6 équipes, une ligue a au maximum 11 équipes. En gros, cela veut dire que dans une même poule, on peut avoir deux ou trois équipes d'une même ligue.
- ↳ Administrateur : D'abord, j'ai mal compris les motivations du vœu. Par rapport aux motivations du vœu pour les filles sur le principe cela me pose quelques soucis. En même temps tout bien réfléchi, notre territoire est formé de clubs masculins et féminins d'élite. Et je dirais même, que l'on doit être le seul territoire à avoir autant d'équipes masculines et féminines sur son territoire. Cela voudrait dire que si l'on veut avoir une égalité demain, cette même ligue qui fait un gros travail de formation, qui a des équipes d'élite, aura moins d'équipes en championnat de France. Moi, je veux bien, mais cela reste très surprenant.
- ↳ Georges Potard : Si vous faites la moyenne de 72 équipes divisé par 13 territoires, cela fait combien ? À peine 6, (5,5 pour être exact), et nous aurons 11 équipes, c'est-à-dire le double de cette moyenne.
- ↳ Administrateur : Est-ce que se seront les meilleurs ?
- ↳ Georges Potard : J'ai répondu à l'argument de la relativité.
- ↳ Administrateur : Si la DTN veut les meilleurs joueurs, il faut arrêter de limiter les bonnes équipes.
- ↳ Georges Potard : Est-ce que d'autres veulent s'exprimer sur le sujet ?
- ↳ Michel Laurent : Lorsque Pascal Baude est venu, il nous a parlé aussi du problème financier du championnat moins de 18 ans pour les clubs. Aux dernières nouvelles quand un club s'engage dans un championnat de France moins de 18, il connaît le coût. Si tu n'as pas d'argent tu n'y vas pas, si tu as l'argent tu y vas. Les clubs ne sont pas pris en traître. Tout le monde sait que si tu vas au bout d'un championnat de France moins de 18, cela coûte un billet de 20 à 25 000 €. On essaie de nous faire avaler que c'est un projet de la DTN, quand Éric Baradat était là la semaine dernière et que j'en ai parlé, il nous a dit que c'était un projet de la COC, il ne faut pas nous prendre pour des jambons, nous ne sommes pas stupides.
- ↳ Georges Potard : Est-ce que d'autres veulent s'exprimer sur le sujet. Car après, l'on passe au vote.
- ↳ Administrateur : Pour la limitation de conventions, c'est un autre vœu ?
- ↳ Christian Pastor : Oui, c'est un autre vœu.
- ↳ Georges Potard : On peut passer au vote là-dessus.
- ↳ Philippe Pudelko : Juste pour finir, je pense que le vote de l'Île-de-France ne pèsera pas lourd. Et éventuellement si les gens connaissent le résultat du vote de l'Île-de-France, je pense qu'il se feront un malin plaisir de voter contre.
- ↳ Georges Potard : Ce n'est pas une raison pour que nous ne prenions pas position. Encore une fois, je suis porteur du vote du CA, et je porterai le vote fait aujourd'hui.

➔ **Vote pour ce vœu : 12 contre, 8 pour et le reste s'abstient.**

- ▶ Marie-José Gaudefroy : Maintenant, nous passons au vote commun pour les projets, limite du nombre par ligue de 11 équipes par ligue filles et garçons.
- ↳ Administrateur : Il y a les deux (moins de 17 féminins et moins de 18 masculins).
- ↳ Administrateur : Il y a un problème, car en fait si on vote pour les filles, et contre pour les moins de 18 masculins, forcément on vote contre à chaque fois pour les moins de 18. C'est logique.
- ↳ Administrateur : Si tu as voté contre avant, tu es obligé de voter contre ensuite.
- ↳ Georges Potard : C'est au cas où, le projet présenté en AG est validé. Si d'aventure à l'AG, il y avait un vote négatif pour le projet moins de 18 ans masc., ce vote-là n'aura pas lieu, ou n'aurait lieu que pour les filles.

- ☞ Marie-José Gaudefroy : *Qui est contre ? il faut savoir que à l'AG si l'option moins de 18 ans masc. à 72 est passée, derrière il faut savoir ce que l'on vote pour se vote-là.*
- ☞ Frédéric Badin : *Moi, ce qui me gêne beaucoup dans le championnat de France moins de 18, c'est que les places restent acquises à la FFHandball. Nous après, on ne gère plus que 2 ou 3 clubs. Limiter à 11, j'ai déjà donné mon avis là-dessus, quand nous en tant qu'élus, il faut que l'on se positionnent là-dessus, notre rôle est de développer le handball en France. Si on estime qu'il y a hégémonie d'une ligue sur les compétitions en France, qui fait que le handball ne se développe pas suffisamment en France, notre rôle est effectivement de limiter le nombre d'équipes par ligue. Je suis d'accord dans ce sens-là : ok, nous, la ligue Île-de-France, on pèse trop par rapport au handball en France, et dans ce sens, on doit limiter le nombre d'équipes parisiennes en championnat de France, pour laisser de la place à la province. Mais sur ce vote-là, je suis contre, car le projet qui a été voté limite le nombre de place qui redescend en ligue. Si le projet moins de 18 est voté, nous nous n'aurons plus que 3 places où l'on donnera un avis. Toutes les autres resteront en championnat de France moins de 18. Je suis pour limiter le nombre d'équipes, d'ailleurs dans le projet que nous avons présenté à FFHandball, nous étions pour limiter le nombre d'équipe parisienne en moins de 18. Mais en revanche que les 11 places, ce soit la ligue qui décide de les attribuer. Et ce même si l'on sait que pour les premières ce seront toujours les mêmes qui les auront. Cela ne me pose pas de problème.*
- ☞ Philippe Pudelko : *Il se peut même que la ligue n'ai pas à donner de place en fin de saison. Suivant le classement des équipes que nous aurons mis en place. Si on a nos 11 équipes en challenge Falcoy, nous n'avons plus aucune place en ligue, on est en ligue fermée.*
- ☞ Administrateur : *Dans un compte-rendu, vous l'avez noté, j'ai parlé de handball d'en-haut et de handball d'en bas, nous sommes en plein dedans.*
- ☞ Georges Potard : *On passe au vote.*

☞ **Résultat du vote : 18 voix contre, 1 abstention**

- ▶ Marie-José Gaudefroy : *Ensuite, entraîneur autorisé : présence d'un entraîneur autorisé sur le banc qui devra être présent au moins huit fois sur les feuilles de match. Il faudra aussi qu'il ait certains diplômes en adéquation, en cours de mise en place.*
- ☞ Frédéric Badin : *Là aussi, je vais donner mon avis, on vote sur un truc qui dit le diplôme recueilli sera déterminé dans les mois qui viennent. Je ne sais pas comment l'on peut voter ce truc-là.*
- ☞ Georges Potard : *Le problème de fond là-dessus, et de savoir si l'on accepte d'imposer un certain diplôme (quel que qu'il soit). On ne souhaite pas ne pas le faire, compte tenu de la connaissance que nous avons de notre vivier d'entraîneurs. Est-ce que s'est pragmatique ou pas ?*
- ☞ Administrateur : *Georges, ils peuvent dire qu'ils veulent après un niveau 6. Nous n'avons aucune certitude, finalement le projet à 72 est passé, la DTN peut demander un entraîneur fédéral jeune dessus, on ne sait pas.*
- ☞ Georges Potard : *Encore une fois la question de fond est de dire : devons-nous ou pas imposer un certain niveau de compétence pour encadrer des équipes de ce niveau.*
- ☞ Marie-José Gaudefroy : *Excusez-moi, car je n'ai pas tout mis dans ma présentation. Dans le vœu initial, il est indiqué qu'il pourrait se situer entre le niveau 3 entraîneur de handball et a minima deux blocs de compétence de ce même niveau, blocs de compétence qui vont avoir lieu.*
- ☞ Frédéric Badin : *Je donne un exemple, je vais citer l'entraîneur d'un des clubs des Yvelines de cette année, par exemple cette année. Il a coaché un joueur toute l'année qui vient d'être sélectionné en U17. Avec ce règlement-là, il n'aurait pas pu entraîner.*
- ☞ Marie-José Gaudefroy : *Il aurait pu entraîner, et il peut être sur le banc, mais il n'aurait pas été reconnu comme entraîneur.*
- ☞ Georges Potard : *C'est un véritable problème de fond. Accepte-t-on ou pas dans le cadre du développement du handball, je parle de la compétence, de la technicité, le renforcement de la compétence des joueurs. Peut-on accepter ou pas, par exemple qu'en Île-de-France (statistique que Daniel a sorti) 75 % des gens qui sont sur les bancs, toutes équipes confondues, n'aient aucun diplôme. Je suis d'accord pour dire que le diplôme, ne valide pas forcément la compétence. Le diplôme est un élément de la formation qui est un élément important, le problème, il est là. Est-ce-que on laisse dérouler le ruban sans s'en préoccuper et n'importe qui entraîne. Effectivement tu peux avoir des résultats, un gars arrive, pas de formation, il entraîne, il a la chance d'avoir un gamin avec du potentiel, et quoi qu'il fasse le gamin va exploser. La question derrière tout ça, est-ce que la compétence d'un encadrant ou autre a-t-elle une importance ou pas dans le cadre du développement du joueur ?*
- ☞ Administrateur : *Sur le fond, nous ne remettons pas en cause le fait qu'il faut un entraîneur, autorisé avec des diplômes... Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais, à minima, il faudrait nous indiquer quel niveau de diplôme.*
- ☞ Administrateur : *Peut-il être en formation ?*
- ☞ Marie-José Gaudefroy : *Oui, il pourra être en formation, le flou est que l'institut de formation est en train de déterminer, les modules de formations.*
- ☞ Georges Potard : *On peut dire que l'on s'abstient car la proposition n'est pas complète. Je ne comprends pas pourquoi cette proposition n'a pas été retoquée en CA fédéral.*

- Administrateur : *Marie-Jo est-il précisé dans le vote que l'entraîneur en formation pourra entraîner ?*
- Marie-José Gaudefroy : *Non, mais même dans le cahier des charges de D2F, l'entraîneur avec un titre 1 ou 2, à chaque fois, c'est marqué en formation. Normalement, il devrait être accepté en formation. Abstention générale expliquée. Vote 7 les conventions, cela concerne les conventions qui seraient en championnat de France moins de 17 ans fém et moins de 18 ans masc. uniquement celles-là. Le nombre de conventions dans une ligue est limitée en fonction du nombre de licenciés de la catégorie. Le nombre de clubs dans une convention est limitée à 4, et le club porteur a 5 joueurs au minimum.*
- Administrateur : *Comment fait-on dans notre ligue avec le nombre de licenciés, pour décider quelle convention sera prise ?*
- Michel Laurent : *Je ne comprends pas pourquoi la FFHandball nous a incité à travailler ensemble il y a 7/8 ans, (avec le savoir être ensemble, etc.). On a tous fait des conventions, monté des projets qui fonctionnent, on a développé des chartes graphiques, etc. et maintenant on nous limite à 4 conventions par ligue, sur une ligue ou il y a 8 départements. Comment allons-nous faire ? Je trouve que c'est une aberration totale. Comment les choisir les 4 ?*
- Philippe Pudelko : *Savons-nous combien nous avons de conventions en filles et en garçons en championnat de France en ce moment ?*
- Administrateur : *On va compter vite fait, dans les Yvelines 2, Paris 1, dans le 95 1, dans le 94 1.*
- Marie-José Gaudefroy : *Il y a au moins 1 convention par département*
- Michel Laurent : *La COC nous a dit qu'elle voulait limiter les conventions, parce que le niveau n'était pas bon, que nous n'avions qu'à voir les résultats, les conventions sont dans les trois derniers. Mais il a oublié de nous dire qu'il a mis toutes les conventions ensemble, donc c'est facile quand tu tires un bilan comme ça, s'est assez simple.*
- Marie-José Gaudefroy : *Nous savions bien que cela allait poser un problème. En plus si vous me dites qu'en filles le nombre de licenciées n'y est pas...*
- Administrateur : *Marie-Jo, je pense que la FFHandball ne peut pas descendre à moins d'une convention par département.*
- Administrateur : *Il y a deux choses les conventions à limiter, et le nombre de clubs par conventions, se sont deux différentes, actuellement effectivement, il y a des conventions avec 14-15 clubs. Pour moi ce vœu aurait dû être divisé en deux.*
- Michel Laurent : *Pourquoi à réfléchir 14-15 clubs ? S'il y a des résultats s'est quoi le but ? Moi, le 95 on avait 15 clubs. Je vais sortir la liste des joueurs qui sont dans le PPF et qui sont rentrés en pôle, il y en a pas mal, donc je peux dire que l'on se tire une balle dans le pied. Quand on a fait la réunion, on m'a dit c'est une équipe de comité, mais c'est quoi le problème ?*
- Administrateur : *Arriver à faire ce que les clubs ne peuvent pas faire tout seul.*
- Michel Laurent : *Dans le 95 si nous ne l'avions pas, nous n'y serions pas arrivés.*
- Isabelle Penafiel : *Idem pour le 75, là maintenant, on nous dit que Paris ne sera pas dans les 4 choisis, car le PSG est un club pro et qu'il sortira de toutes façons des joueurs, c'est un scandale.*

➤ Résultat du vote sur la limitation des conventions : 17 voix contre.

- Marie-José Gaudefroy : *Maintenant passage à 5 licences B au maximum, ils veulent aligner les championnats jeunes, sur les championnats nationaux.*
- Administrateur : *Je trouve que l'on devrait aligner tout le monde.*
- Administrateur : *Je suis contre.*
- Administrateur : *Tout le projet est monté dans le cadre de la DTN, le fait de diminuer les conventions, limiter le nombre d'équipes, de favoriser le haut niveau, et l'histoire des 5 licences B, tout va dans le même sens, vous avez été contre pour tout avant, donc, il faut voter contre là-aussi.*

➤ Résultat du vote : 16 voix contre

- Marie-José Gaudefroy : *Le vote 9 concerne les horaires de rencontres, obligation de jouer le samedi, pour les rencontres qui dépassent 3 heures. Le dimanche tu peux.*
- Administrateur : *Vous savez pourquoi ils demandent ça ? C'est pour que les joueurs de pôle puissent rentrer au pôle le dimanche.*

➤ Résultat du vote : 11 voix, 8 voix pour, 5 abstentions

- Marie-José Gaudefroy : *Au niveau du manque d'officiel de table, l'amende a été revue à la hausse pour certaines catégories, car certains clubs préfèrent payer une amende, plutôt que d'envoyer quelqu'un comme secrétaire de table. Certaines passent à 300 €, d'autres à 200 € et d'autres à 100 €. Pour la région et les départements, pas de changement.*

➤ Résultat du vote : pour à l'unanimité

- Marie-José Gaudefroy : *Ensuite, les droits à la formation deviennent la valorisation du 1^{er} club. Il a été mis en place des marqueurs, qui vous sont proposés dans le vœu. Mais c'est un vœu global : c'est le 1^{er} club chez qui le joueur*

aura pris sa première licence compétitive qui recevra les droits de formation, sans conditions du nombre d'année passées dans le club. Les marqueurs : 1^{re} inscription sur la liste du pôle espoir, ensuite compétition internationale, convention de formation dans un club pro, après la signature d'un premier contrat pro et après la participation sur une feuille de match en équipe de France A.

- ↳ Administrateur : Dans mon département, la catégorie des moins de 11 est compétitive : il faut supprimer les catégories en dessous. Il faut mettre juste compétitive.
- ↳ Monique Ansquer : Dans les licences, il y a trois âges : moins de 12, 12/16, et plus de 16, voilà à quoi cela fait référence. Donc dans ce cas, il a une licence moins de 12.
- ↳ Marie-José Gaudetroy : Un club peut toucher jusqu'à 3 500 €, si son licencié à tous les marqueurs.
- ↳ Philippe Pudelko : Il faut peut-être prendre le texte général, car cela nous donne des sommes qui ne sont pas en adéquation avec l'ensemble des marqueurs quand on fait le total.
- ↳ Marie-José Gaudetroy : Il y a eu des modifications après le CA fédéral. Tu as les bons chiffres à l'écran. Pour pouvoir budgétiser ce droit à la formation, la FFHandball a prévu des sources pour alimenter, que vous avez là sur ma présentation. Quatre euros par mutation, la côte part.

➤ Résultat du vote : 1 abstention, 23 voix pour

- ▶ Marie-José Gaudetroy : Ils vont prendre sur les mutations 4 € / mutation, qu'ils vont mettre sur ce fond. La question de l'augmentation a été posé, mais nous n'avons pas eu de réponse. La dernière information que nous avons au CA fédéral est que les tarifs augmentent du coût de la vie. Il y aura aussi un vote en AG concernant le délai des vœux réglementaires qui est reporté du 1/10 au 15/10.

➤ Résultat du vote : pour à l'unanimité

- ▶ Marie-José Gaudetroy : Il reste encore quelques petits vœux sur la création de club dans une commune, cela concerne l'aide financière qui est accordé par la fédération, lors de la création d'un nouveau club, de la commune et des communes limitrophes. Si vous ouvrez les clubs l'année N, l'aide n'arrivera pas l'année N, elle viendra l'année N+1 après un bilan.

➤ Résultat du vote : pour à l'unanimité

- ▶ Marie-José Gaudetroy : Nous avons vu tous les vœux qui seront proposés pendant l'AG fédérale.
- ↳ Georges Potard : Bien merci Marie-Jo, nous avons vu la COC. Que nous dit l'arbitrage ?

ARBITRAGE (JEAN-PHILIPPE MENNESSON)

> Rien de très précis, au niveau des certifications des écoles d'arbitrages, nous sommes dans la deuxième phase, sur le terrain des certifications animateurs, ainsi que sur les accompagnateurs a priori cela suit son cours.

FORMATION (MONIQUE ANSQUER)

> Cela va être une présentation rapide, d'ailleurs la présentation a été faite en partie par Daniel qui s'excuse, il ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Nous avons repris les chiffres clés, que vous connaissez tous, sur le manque d'entraîneurs certifiés, tout ce qui peut se faire au niveau des nouvelles pratiques, de l'arbitrages et des dirigeants. Qui vont conduire à la mise en place du nouveau plan de formation. Comparativement jusqu'à maintenant nous avons une offre de formation assez réduite, et là nous allons augmenter de manière considérable, à partir d'octobre de cette année, le nombre d'offres pour toutes les formations.

On distinguera les formations de bénévoles qui seront dispensées en modules et les formations pro. Le DE JEPS sera remplacé par des équivalences, tout comme le BP JEPS avec 8 ou 16 apprenants pour chacune de ces sessions. De 5 offres, l'on passera à 24 offres, avec beaucoup plus d'apprenants, le nombre de site va lui aussi augmenter de manière importante, nous étions à 28 sites, nous allons passer à 42 sites.

Nous allons passer de 5 diplômes fédéraux, à 10 certificats fédéraux, et le nombre de jury augmentera de manière sensible.

Le parcours pro concerne une formation continue sur 18 mois, donc deux exercices sur deux saisons, quant aux formations du parcours bénévole, il y a des formations qui concernent les arbitres, les éducateurs, les cadres, les dirigeants, les entraîneurs. Voilà ce que nous allons mener sur la saison prochaine.

En ce qui concerne le parcours pro, nous avons accepté l'idée de travailler sur des titres de niveaux 3 et 4, on doit intervenir au niveau des entraîneurs, des dirigeants, des éducateurs, des formateurs d'arbitres, et des formateurs de cadres, en sachant que la partie, formateurs de cadres sera mise en place sur la saison suivante.

Lorsque l'on parle d'animateur c'est déjà mis en place dans les départements, ensuite on parlera d'entraîneur territorial de niveau 2 ou 3, ce sera au niveau de la ligue avec des ressources qui viendront de tous le territoire.

Tout va être géré par ITF (institut territorial de formation), avec la mise en place des sites, de tout le parcours pédagogique, tout le planning de ces formations, qui va être construit, même qui se construit actuellement.

Au niveau du secrétariat, la charge administrative va monter en puissance (environ 400 heures/an), pour travailler de plus en plus sur la partie ITF. 1700 heures / an de charge formateur : cela concerne un peu tout le monde, les ressources ligue seules ne suffisent pas. On en reparlera lors de la réunion de la semaine prochaine sur le centre de formation.

Concernant les heures de coordination, il faut que chaque formation soit coordonnée. Nous avons désigné des coordinateurs pour le niveau 3. Là on parle du parcours bénévole. Mais lorsque l'on parle du parcours pro, on aura des heures de formation pour les niveaux 3 et 4, des heures de coordinations qui seront assurées par les salariés de la ligue et d'un des comités.

En ce qui concerne les parcours professionnels (donc titre 4 et titre 3), ils se déroulent sur 18 mois, avec 8 à 16 apprenants. L'idée est d'avoir des formations avec de l'alternance en centre, dans leur club en certification, coordination, etc. Voilà ce que représente chacun de ces deux parcours, le titre 4 est un équivalent au BP JEPS, et le titre 3 remplace le DE JEPS.

Il y a eu un gros séminaire les 17, 18 et 19 janvier où tout le monde a participé à la mise en place du ruban pédagogique, à préparer le parcours de formation.

Fin janvier nous avons déposé la demande d'habilitation à la DIRECCTE, de manière à être agréer comme organisme pouvant proposer et dispenser des offres de formations.

Nous vous rappelons qu'il y a un conseil pédagogique le 8 avril 2019, ce sera la troisième réunion.

Dès le 9 avril 2019, nous lançons la communication, sur le parcours professionnel, de manière à avoir les inscriptions de personnes voulant suivre la formation.

Le 26 avril 2019, dépôt du dossier d'habilitation, nous aurons à donner tout le contenu de la formation. Ensuite, on lance la communication pour le parcours bénévole et à la mi-juin présentation aux clubs et aux AG. Avez-vous des questions ?

Administrateur : Qui va faire tout l'administratif, au niveau de la ligue ? Il est écrit 400 heures, mais s'est 400 heures / an ?

Monique Ansquer : Oui, 400 heures / an.

Administrateur : Pour s'occuper de toutes ces formations-là ?

Monique Ansquer : Lorsque l'on parle de charge administrative, c'est une personne qui a en charge de coordonner tout l'aspect administratif.

L'ITF est l'organisme qui gère les formations sur le plan du territoire, et bien entendu toutes les formations ne seront pas au niveau de la région, toutes celles qui sont de niveau régional seront organisées par la région, toutes celles de type accompagnateur, ou animateur seront organisées par le département. Tout cela va se mettre en place, et nous en parlerons plus profondément à partir du 8 avril 2019.

STATUTS ET RÈGLEMENTS (MARIE-JOSÉ GAUDEFROY)

> Par rapport au dernier CA, nous avons à faire un gros travail sur les homologations de salles, plutôt le classement des salles. Nous avons eu une réunion avec les comités, et donc voilà le budget prévisionnel pour 2019.

Il y a environ 15 à 20 salles à revoir par comités. Il y en a beaucoup plus, mais impossible de tout voir en une année. Messieurs les présidents de comités, nous avons convenu que je vous présenterai un budget, et que nous verrions après comment, l'on pouvait fonctionner. En gros c'est un budget de 3000 € à l'année, avec les déplacements.

Administrateur : J'ai une question, comment cela a été fixé, car cela fait 20 € l'intervention.

Marie-José Gaudetroy : Cela dépend du nombre de km. Il y a des départements où nous avons fait une estimation à 30 km aller/retour, d'autres s'est 40, d'autres s'est 60. Et après, tu as le montant des indemnités qui ne sont pas les mêmes. Je pense qu'il va falloir en parler entre nous.

Administrateur : C'est définitif ?

Marie-José Gaudetroy : Non, c'est un budget prévisionnel.

Administrateur : Nous avons demandé, si l'on pouvait envoyer des salariés. Évidemment, ce n'est pas la même chose quand tu envoies un salarié, ou un bénévole pour le comité.

Marie-José Gaudetroy : Après, si l'on parle d'un budget, par exemple 440€, si tu envoies un bénévole, tu feras plus de salles que si tu envoies un salarié. On n'est pas obligé au nombre de déplacement, mais parler en budget.

Administrateur : Cela reste à discuter, c'est ma question, comment sont pris en charge les frais ?

Philippe Pudelko : Là ce ne sont que les frais ?

Marie-José Gaudetroy : Oui, une fois que tu as acheté le matériel.

Michel Laurent : Pour moi dans le 95, c'est un salarié qui y va, et idem je crois pour le 93, n'est-ce pas Georges ?

Georges Merlot : Oui chez nous aussi, c'est un salarié.

- ↪ Marie-José Gaudefroy : *Après soit l'on parle en nombre de déplacement, soit en budget.*
- ↪ Georges Merlot : *Je disais que pour le 93, c'est un salarié qui va faire ça, mais se sera dans ses horaires de travail. Les frais qui sont là, ne sont que des frais de déplacement, quand il prendra sa voiture.*
- ↪ Georges Potard : *Comme d'habitude, il faut essayer de trouver quelque chose qui fonctionne de façon assez légère. À la limite, les salles sont celles des clubs. Nous pourrions aussi nous retourner vers les comités et dire le problème des salles, c'est votre problème, vous le réglez. On essaye de le régler au niveau territorial, par exemple la ligue prend la moitié de la charge et les comités prennent l'autre moitié.*
Après quand l'on a à faire à des bénévoles, cela n'est pas très compliqué. Ce sont des indemnités de déplacement, après si vous envoyez des salariés, on tombe dans l'ornière, où nous sommes tombés pour la formation.
Pour envoyer quelqu'un aller mesurer pendant deux heures, les lux et les dimensions des tracés d'une salle et puis mettre en place une MAD (mise à disposition de salarié), on rentre dans des processus un peu compliqués. Si vous voulez que l'on fasse cela ou le fera. Mais je vous rappelle de toutes façons, si l'on passe par une MAD, c'est d'abord à l'employeur du personnel, de proposer la convention et ensuite c'est à lui de facturer la ligue.
Effectivement, je pense que nous n'allons pas faire le débat ici, car je pense que nous allons le faire le 08 avril 2019. Le problème, il n'est pas là. Encore une fois, l'on ne peut pas trouver de bénévole pour cette mission, car cela se passait comme cela.
- ↪ Frédéric Badin : *Comment fait-on pour régler les frais ? Mettons-nous d'accord, et ne nous disons pas l'on verra plus tard. Comment fait et comment s'accorde sur cette histoire ? Après peu importe, mais qu'il y ait un accord dès le départ.*
- ↪ Marie-José Gaudefroy : *Je ne pense que c'est au CA de régler le problème, je vous montre juste un budget prévisionnel, après je pense que l'on peut en parler.*
- ↪ Georges Potard : *Que proposez-vous ?*
- ↪ Philippe Pudelko : *La situation est particulière à chaque comité. Je n'ai aucune problématique avec ça, comme l'a dit Marie-Jo, c'est Sandrine qui s'en occupe. Sur le comité du Val-de-Marne, on fait la défiscalisation de frais bénévole, il n'y a aucun souci. Elle a mis un budget, mais ça aurait pu être 0, c'était pareil. Il y a vraiment aucun problème par rapport à cela.*
Ensuite à chaque comité de gérer ses salles, ou pas, comme l'a dit Georges. On a mis 15 salles, mais il faut savoir que ce sont au départ les salles de classe 1 et 2 et après l'on gèrera les salles de classe 3 et 4 qui sont plus sur la région et le département, que sur le national. Dans un premier, il faut plus s'occuper des salles pour les championnats nationaux. Voir comment on règle le problème pour que les clubs soient le moins embêtés à la rentrée prochaine.
- ↪ Georges Potard : *Qui missionne un salarié ? le 78, le 95, le 93 ?*
- ↪ Robert Lafond : *En Essonne c'est un bénévole qui le fait. Et même si c'était un salarié, cela fait partie du service aux clubs et nous ne refacturerions pas à la ligue.*
- ↪ Georges Potard : *donc pour les salariés, on passera par la MAD ?*
- ↪ Georges Merlot : *Georges, si je peux me permettre comme disait Philippe tout à l'heure chaque comité à son mode fonctionnement. Pour la Seine-S^t-Denis, c'est un besoin par rapport aux clubs. Farid le faisait avec un bénévole depuis plusieurs années, maintenant, le bénévole ne peut plus le faire, donc Farid continue mais sur son temps de travail. Pour la Seine-S^t-Denis, je dis que le budget qui est ici, est seulement pour les frais de déplacement, lorsqu'il prend sa voiture pour aller sur les salles. Encore une fois chaque comité a sa spécificité.*
- ↪ Georges Potard : *Il reste 2 comités, qui veulent faire quoi ?*
- ↪ Frédéric Badin : *Je dis juste qu'il faut en parler.*
- ↪ Georges Potard : *Salarié ou pas ?*
- ↪ Frédéric Badin : *Oui salarié.*
- ↪ Georges Potard : *Donc l'on traite avec une MAD. Comme cela, nous serons dans les clous ?*
- ↪ Philippe Pudelko : *En gros c'est un budget territorial. À la limite on pourrait dire que ce n'est pas le territoire qui s'en occupe, mais les départements. Après est-ce que l'on fait un budget au niveau territorial pour les frais de déplacement, comme le dit Georges. Ok, on ne prend que les frais de déplacement, on dit c'est 10/15 salles par an. Une fois que nous aurons fait toutes les salles, on ne va pas les refaire tous les ans. Le suivi se fait tous les 5 ans. Si l'on prend 20 salles/an, en 2 ans on a fait le tour, et ensuite on est tranquille pour 3 ans. Est-ce que cela rentre dans les missions d'un salarié ? est-ce que l'on rembourse les frais de déplacement parce que le salarié prend sa voiture ?*
- ↪ Georges Potard : *Au niveau du partage, on pourra considérer que le salarié est missionné pour cela sur son temps de travail, et l'indemnité de déplacement c'est la ligue qui la prend en charge.*
- ↪ Marie-José Gaudefroy : *À hauteur du budget.*
- ↪ Georges Potard : *Frédéric tu en penses quoi ? Nous sommes d'accord là-dessus, les comités qui missionneront des salariés, c'est sur leur temps de travail, la ligue prendra en charge sur facturation, ou présentation d'une feuille de remboursement de frais, et le Territoire paye derrière. Le projet que Marie-Jo a monté, était à titre indicatif, on pourra visiter plus ou moins de salles, en fonction du temps accordé. Effectivement, déjà commençons par régler les salles*

1 et 2 et l'année d'après on règlera les autres. Cela étant, il faut régler les nouvelles salles, mais il n'y en a pas tant que ça.

- ↳ Marie-José Gaudefroy : Nous avons à vérifier 950 salles sur l'Île-de-France. Il y en a qui sont classées, mais il faut les reclasser, c'est un peu n'importe quoi.
 - ↳ Georges Potard : On se fixe un objectif raisonnable, on ne va pas faire 950 salles par an, l'objectif d'une centaine par an divisé par 8, cela me semble raisonnable.
 - ↳ Marie-José Gaudefroy : Surtout, que j'ai demandé de regrouper les visites, lorsqu'ils vont sur une ville. Pour éviter plusieurs déplacements.
- > Concernant ma commission, je vais avoir le 30/03/2019 et le 13/04/2019 des réunions CMCD et conventions avec les référents comités, il n'y a pas forcément d'ordre du jour, c'est plus pour discuter des nouvelles règles, des modifications fédérales sur la CMCD et les conventions et voir comment l'on peut travailler ensemble pour améliorer les obligations, sans défavoriser les clubs dans notre territoire.
- ↳ Georges Potard : Jean-Michel le PPF, des nouvelles ?

TECHNIQUE (JEAN-MICHEL GERMAIN)

> Je ne reprends pas la discussion de tout à l'heure, sur la signature de la convention territoriale. Néanmoins en ce qui concerne les comités, je n'appuierai pas trop mon propos, car les gens ici présents connaissent la marche à suivre encore mieux que moi. J'entends par là 1^{er} tour national des compétitions intercomités le 30-31 mars 2019, c'est demain. Tout est en route, sur ma partie : il y a des recommandations qui ont été données, l'exploration du comportement des jeunes pendant cette compétition, nous sommes dans la délégation de pouvoir, c'est-à-dire que chaque membre de l'ETR, n'est vraisemblablement pas présent partout.

Vous avez reçu le bilan de Pascal Person concernant l'année 2018-2019, c'est un peu chaud. Sur la base de ce bilan des intercomités 2018-2019 se profile actuellement l'entrée dans les pôles, à travers aussi en parallèle la poursuite de la compétition inter-ligue. Vous savez qu'il y a en Île-de-France 2 équipes masculines et 2 équipes féminines, qui participeront dans peu de temps à la compétition interligue : les garçons iront en mai à St-Dié des Vosges et les filles dans une semaine à Roanne. Il y a donc la participation de la ligue à ces deux compétitions et en même temps l'accession de nouveaux jeunes, dans les pôles d'accessions de Fontainebleau et de Chatenay. Tout cela nécessite un gros travail administratif et pédagogique pour arriver à remplir correctement ces objectifs.

En ce qui concerne, l'activité interpôle, nous sortons de la compétition masculine à Lyon. En son temps, j'ai parlé de la compétition féminine à Bourg-de-Péage. En ce qui concerne la compétition des garçons à Lyon, le classement n'est pas conforme aux objectifs annoncés en début de saison. Mais évidemment la voilure ayant été réduite en ce qui concerne le pôle d'excellence d'Eaubonne, où 5 garçons (parmi les plus âgés) ont été retirés du pôle, soit réorientés, soit priés de quitter le pôle, en grande majorité pour le non-respect de la discipline, ou d'un double projet.

On ne rentre pas en pôle pour faire que du hand : on rentre en pôle aussi pour faire des études. Et quand il y en a qui ne respecte pas le profil étude, quand on fait déborder le vase, les gens sont priés de s'en retourner.

Donc, l'on s'est présenté à cette compétition, légèrement amoindri. Cela ne voulait pas dire que l'équipe n'était pas bonne, parce que l'équipe était plus jeune, mais elle a tenu son rang. Quand vous perdez deux matches, vous pouvez vous retrouver 7^e sur 14 (c'est même un peu plus car il y a les DOM-TOM et une sélection belge qui viennent). Nous avons fait 2 défaites contre le Grand Est qui est actuellement l'équipe la plus efficace du territoire français et ensuite pour la 7^e place, nous avons été battus par la Belgique.

La dernière chose sur laquelle j'aimerais intervenir : nous entrons dans une phase de discussions pas loin d'être terminale sur le transfert du pôle d'Eaubonne vers la MDH. Après beaucoup de tergiversations, on devrait donc aboutir à une réunion le 8/04/2019, multipartite, où l'on avancera dans le dossier de la faisabilité de l'organisation matériel et pédagogique de cette opération. Il faut savoir qu'aujourd'hui, le fait de ne pas avoir de garantie, en ce qui concerne l'aspect éducation nationale, nous interroge sur le sujet. Avez-vous des questions, sinon, j'en ai fini.

- ↳ Georges Merlot : J'ai une question concernant les pôles féminins : j'ai été interpellé par deux présidents de clubs (Aulnay HB et Noisy-le-Grand HB). Ils m'ont fait remonter la chose suivante : les joueuses du pôle ne sont pratiquement jamais en club, alors qu'ils participent au financement du pôle bien évidemment. Ce qu'ils m'ont dit pas plus tard que cette semaine, c'est que certaines joueuses sont toujours blessées donc ne peuvent pas jouer dans leurs clubs respectifs. En revanche, lorsqu'il s'agit d'aller jouer pour le pôle, elles ne sont jamais blessées... Et quid du suivi médical ?
- ↳ Jean-Michel Germain : Lorsque l'on est en pôle, on rentre au pôle le dimanche soir, on va à l'école le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et on rentre chez soi le vendredi soir. Et on passe le week-end dans sa famille et dans le club, les entraînements sportifs ont lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi, le vendredi après les cours, l'enfant rentre chez lui. Il est à la disposition de son club le vendredi soir, évidemment si son intégrité physique lui permet et si le club veut l'utiliser pour l'entraînement, sachant que lorsque l'on s'entraîne 8 heures par semaines, le vendredi soir, il vaut peut-être mieux se reposer. Mais le vendredi, ils peuvent s'entraîner pour préparer le match du week-end. Voici, le 1^{er} point classique. En ce qui concerne l'intégrité physique, tu as dit qu'il y avait des filles blessées la semaine et qui ne pouvaient pas jouer le week-end, cela est assez fréquent (pas seulement chez les filles, chez les garçons aussi), et cela est fréquent dans tous les pôles. Là, il y a une harmonisation à faire entre le responsable du pôle et

l'entraîneur, qui en général se fait. Il y a même des recommandations. À certains moments le club fait ce qu'il veut, mais il peut recevoir des recommandations comme quoi son athlète est blessé, presque blessé, va se blesser, risque de se blesser, s'il y a sur-utilisation de celui-ci. Donc, il a une question de relation très importante qui d'ailleurs est faite à Fontainebleau (même plus appuyée), mais à Chatenay, elle est faite aussi. Je pense que là-dessus, il s'agit d'entente cordiale. Il est possible qu'il y ait un ou deux désaccords parfois.

En ce qui concerne le contrôle médical à Chatenay, il est en réorganisation, c'est-à-dire qu'à Chatenay vous êtes soigné par le pôle, par le CREPS et vous êtes manager par la ligue au niveau médical. Or à l'heure actuelle, je pense par exemple à l'accession et au suivi administratif, nous étions sous équipés en ce qui concerne la médecine administrative du pôle. C'est pour cela que l'on est en train d'embaucher un médecin, pour le pôle de Chatenay, qui pour but de remplir les obligations fédérales. En revanche en cas de coup dur, vous avez un suivi urgent du pôle, du cabinet médical du CREPS. J'en profite pour dire qu'à Fontainebleau, il y a aussi un suivi médical qui est pris en charge par la ligue et l'association des pôles. en ce qui concerne la kinésithérapie, je passe sur l'aspect psychologique, et autre qui est de l'exploration fonctionnelle, ainsi que pour la médecine, où l'on intervient avec beaucoup d'intérêt, parce que c'est un très bon cabinet médical du CNSD.

Donc il y a pu avoir des bavures en matières médicales, mais s'est peut-être souvent un manque de coordination, ou manque de reconnaissance d'information du genre : "attention votre fille a eu une légère blessure à tel entraînement dans le pôle, si elle joue ce week-end, elle risque de se péter ce week-end". Il est vrai que le club a envie de faire jouer sa joueuse, en espèrent que cela se passe pour le mieux, mais ce n'est pas toujours le cas. Pour pouvoir parler d'un cas précis, il faudrait que tu me donne le club, le nom de la fille et que je le donne au responsable.

- ↳ Georges Merlot : *J'en ai une du club d'Aulnay, qui est blessée depuis un certain temps, qui a fait les interpôles et qui est sélectionnée en équipe de France.*
- ↳ Jean-Michel Germain : *Lorsque, je parle de coordination, en général je ne vois pas de jeunes qui font le pôle, qui font l'équipe de France, et qui sont blessés pour le club. Il y a quelque chose à gratter, là. C'est un cas d'espèce, il faut en parler au responsable. Sois-tu me donne les coordonnées, et j'en parle avec le responsable, soit comme toi aussi tu es en relation avec eux, tu peux le faire aussi. Ils te donneront, les explications.*
- ↳ Georges Potard : *Pas d'autres questions pour Jean-Michel ? merci Jean-Michel. On va passer à la discipline.*

DISCIPLINE (CLAUDE SELAQUET)

> *En discipline, on ne manque pas de travail : jusqu'à maintenant, 63 dossiers ont été traités, sur lesquels nous avons 4 appels en cours et pour lesquels on ne connaît pas encore les résultats. 24 dossiers sont en attente.*

Beaucoup de dossiers sont les faits d'officiels de club ou d'officiels de table, notamment sur les situation d'absence des arbitres désignés : ils s'arrangent entre eux pour ne pas perdre de joueurs sur le terrain, font arbitrer n'importe qui, mettent à la table n'importe qui... Les clubs sont évidemment d'accord, les officiels signent la feuille de match normalement, et une semaine après, on reçoit un courrier d'un des clubs dénonçant ce qui n'a pas été sur le match. Là l'on commence à gratter, et on s'aperçoit qu'il n'y a pas que uniquement ce que l'on nous a été rapporté et en conséquence il y a d'autres dossiers à ouvrir.

Par ailleurs, nous avons pas mal d'insultes, de menaces et comme je vous ai dit entre manager des accords qui vont à l'encontre des règlements fédéraux. Je vais juste rajouter que certains clubs viennent régulièrement à la commission. Avez-vous des questions ?

- ↳ Georges Potard : *Nous avons effectivement un club avec lequel cela ne se passe pas bien.*
- ↳ Claude Selaquet : *Il y a 3 clubs qui tiennent la vedette.*
- ↳ Georges Merlot : *Juste une question par rapport à ces clubs-là dont certains issus de notre département. Nous l'avons évoqué la dernière fois, et nous avons dit qu'il y avait matière à mettre en place quelque chose. On a affaire, et je mesure mes propos en disant ça, à des voyous. Le président a un mauvais comportement. Il était en discipline dernièrement au comité, et nous avons profité de l'occasion pour ouvrir un nouveau dossier de discipline, face à son comportement devant la commission. Je crois savoir que Christian Pastor a entamé avec la commission sportive un certain nombre d'actions. Je pense que des clubs comme ça, soit on décide tous ensemble de mettre en place un plan d'action unique, soit ils quittent le handball, on ne peut continuer comme cela.*
- ↳ Christian Pastor : *J'ai mis en place de ce club un délégué de la ligue sur tous les matches de ce club. Et pour l'instant, depuis que c'est en place, nous n'avons pas de problème, les matchs se passent correctement. Le problème est que nous n'avons pas décidé que c'était à la charge du club. Le paiement c'est la ligue. Mais ce n'est pas à moi de prendre cette décision, au pire c'est à la discipline.*
- ↳ Philippe Pudelko : *Et je confirme, j'ai été délégué sur un match et cela s'est super bien passé. Effectivement quand il y a des responsables de ligue, peut-être que cela calme les esprits.*
- ↳ Georges Merlot : *Je sais que Marcel Turbrian, notre président de COC, a mis en place des délégués sur l'ensemble des rencontres de deux clubs. Et les frais sont à la charge du club, systématiquement. Contenu de leur comportement.*
- ↳ Christian Pastor : *Pour ton info, il y a un autre club. D'ailleurs j'y vais ce soir à huis-clos. La semaine prochaine, ils ont encore un délégué.*

Mais, sur une autre rencontre, cela s'est fini avec un capot de scooter sur le terrain. Et du coup rebelote, on met des délégués sur les matchs.

- ↳ Georges Merlot : J'ai une proposition à vous faire par rapport à ces clubs-là : nous pouvons écrire aux maires, comme j'ai fait il y a de ça 3 ans. Nous pouvons écrire aux municipalités sur les difficultés que nous rencontrons sur les championnats que ce soit ligue ou comité. Il faudrait faire une lettre commune Georges et nous dirons aux maires que si rien n'est fait avec le club (car on n'arrive pas à communiquer, à travailler sereinement avec), qu'à ce moment-là le handball risque de disparaître dans leur ville à un an des élections municipales.
- ↳ Georges Potard : Il y a des actions de la discipline, de la COC... On va voir ce que cela va donner. Et effectivement, si nous devons en arriver à cette extrémité, cela ne pose aucun problème de faire cette démarche. Mais évidemment, elle doit s'appuyer quand même sur une réglementation. Je ne vois pas comment on peut décider nous, par exemple sur un championnat d'interdire tous les matches à domicile. Dans l'arsenal disciplinaire, je ne sais pas si on a ça, il faut vérifier. Pour fermer le club, la fédération nous rappellera que ce n'est pas un problème de territoire, et qu'elle est la seule à donner l'autorisation ou pas de la création des clubs, donc il faudrait passer par elle.

MÉDICAL : (DOMINIQUE RIVIÈRE)

- > Tout va bien, la santé est bonne. J'attends juste la liste des arbitres de plus de 55 ans, pour vérifier qu'ils ont bien fait leur boulot. Et un médecin du pôle masculin doit m'envoyer les documents pour Eaubonne. Je leur ai dit que je passerai une journée à Eaubonne avant la fin mai. Je suis content d'entendre qu'il va y avoir un nouveau médecin à Chatenay. Et nous avons un repas de prévu le 2 juin à Fontainebleau.
- ↳ Georges Potard : Ce nouveau médecin, va nous coûter le double de ce que nous coûte un médecin à Eaubonne.

TOUR DES COMITÉS

● Val-d'Oise (Michel Laurent)

- > Le comité 95 se porte bien.

Le conseil départemental vient de créer une fondation pour le sport. Ils essaient d'attirer toutes les grosses entreprises qui pourront financer le sport dans le Val-d'Oise. C'est le premier département en France qui fait cela. On va voir ce qu'ils vont faire. Je sais qu'il y a un premier donateur, ils vont célébrer ça durant un salon à Cergy.

On travaille conjointement avec Val d'Europe Agglomération pour le prochain Tiby, qui aura lieu le 11 et 13 avril, avec des petits soucis avec la FFHandball sur la communication. On espère pouvoir le pérenniser, mais cela risque d'être un exemplaire unique, car pour le moment ils sont en dépassement de budget.

La campagne mini-hand qui va commencer au mois d'avril, avec un premier tournoi à Roissy. Nous devrions réunir environ 7000 gamins sur les 4 mois. On est sur Roissy, Montmorency-Enghien-Deuil, Cergy, le CDFAS d'Eaubonne et encore une autre ville que je n'ai plus en tête.

Nous n'avons plus de secrétaire, nous sommes en train de recruter.

Les filles vont en Bretagne pour les intercomités et les garçons vont dans l'Oise.

● Yvelines (Frédéric Badin)

- > Nous sommes à 7700 licences, un peu en retrait par rapport à l'année dernière : on a perdu un peu sur les moins de 9 et moins de 11 ans, d'après ce que j'ai compris.

L'actualité, c'est la préparation du Grand Prix. Nous avons envoyé un mail cette semaine à J-50, on enverra les invitations et l'organisation assez rapidement.

La semaine dernière, nous avons eu une réunion avec l'USEP, sur les actions et sur les projets en place : nous allons toucher environ 1800 enfants sur les cycles handball dans les Yvelines avec l'USEP.

On a un jeune qui est sélectionné en U17 équipe de France.

Dans l'activité RH, nous avons choisi notre directeur, il arrive le 15 avril au comité.

En parallèle, nous testons le logiciel ERESIA, qui a été présenté au mois d'octobre lors d'un séminaire à la FFHandball. Nous faisons des tests sur la partie RH, les notes de frais. Et on en profite pour faire un test sur la dématérialisation du paiement des arbitres dans les rencontres départementales (on vous dira si ça marche). On a lancé le test depuis 15 jours et cela fonctionne bien pour le moment. En fait, les arbitres arrivent au match, remplissent leurs notes de frais, on paye les arbitres et après l'on refacture au club directement.

Autre chose qui se met en place, avec les 3 autres comités qui ont participé à l'ESP78 (le foot, le basket, le rugby) : il y a une convention qui va être signée entre la DDCS, l'administration judiciaire des Yvelines et le CDOS. En fait c'est un espace réparation qui est mis en place dans le 78 et qui existe déjà dans un département du sud. Cet espace de réparation, aura en charge de traiter, au-delà de la commission de discipline, des actes concernant le vol, les dégradations matérielles, les propos discriminatoires ou racistes, les coups volontaires et les menaces après rencontre. La discipline enverra les dossiers qu'elle jugera entrer dans ce cadre. Pour info, s'il y a une plainte déposée c'est l'autorité judiciaire qui récupère le dossier. L'espace réparation ne concernera que les cas qui ne passe pas en justice. Les

sanctions qui sont prévues, c'est du genre stage citoyen, réparations de dégradations.

Pour finir notre prochain CA est samedi prochain et nos sélections vont en Côte-d'Or et en Mayenne.

● Seine-Saint-Denis (Georges Merlot)

> Pour la Seine-Saint-Denis, en nombres de licenciés, je crois que nous sommes à 5 300 ou 5 400 licences compétitives (donc sans compter les événementielles).

Pour votre information, le CDHB 93 a déménagé : nous étions jusqu'à présent dans les locaux de l'ancienne ligue Île-de-France Est, et aujourd'hui nous sommes à Pantin, dans des locaux du Conseil Départemental. C'est un bâtiment qui regroupe le CDOS et 20 comités départementaux. Il y a une mutualisation des moyens. Par ailleurs, ce déplacement est pour nous très intéressant, car pour votre gouverne lorsque l'on a reçu le bail de l'ancien bâtiment de la ligue, où nous avons notre siège, le prix était doublé, voir plus que ça, deux fois et demie le prix de notre ancien loyer. Du coup, nous avons pris la décision de partir.

Sur l'activité du handball dans le 93, nous avons commencé les regroupements UNSS et USEP. Cela dure jusqu'au mois de juin, et se terminera par un événement comme tous les ans, sur la ville de Saint-Denis, regroupement d'environ 1 200 gamins, qui viendront sur le petit stade à côté du Stade de France, pour un tournoi géant. Sur l'ensemble de la campagne USEP, cela fera entre 3 800 et 4 000 gamins qui viendront pratiquer le handball.

Dans le cadre des intercomités, les filles vont à Hazebrouck et les garçons iront dans la Somme.

● Val-de-Marne (Philippe Pudelko)

> Tout va bien.

Les finalités des intercomités sur la MDH à Créteil se sont très bien passées, car nous recevions, je suis content de l'apprendre.

Environ 7 100 licenciés, 7 200 l'année dernière, donc nous nous sommes stabilisé comme il faut. On va peut-être même les battre, car sur le 94, nous avons des licences très tardives.

Sur les intercomités, nous avons la chance de recevoir les filles à Valenton au gymnase Gérard-Roussel, puisque la MDH n'était pas disponible. Pour les garçons, nous allons à Sarrebourg.

Le cycle USEP handball est en plein développement, pour se finir comme les autres comités, sur deux journées finales à Bonneuil. Nous finirons avec environ 2 000 gamins sur les écoles du 94, qui participe tous à un cycle handball.

J'ai un service civique qui est venu nous rejoindre au mois de novembre l'année dernière et j'ai deux stagiaires, deux filles : l'une qui nous aide concernant les jeux du Val-de-Marne sur lesquels on va travailler. Et là nous allons certainement travailler avec la ligue et la FFHandball, car nous avons une possibilité de Beach Hand le 15 et 16 juin pendant ces jeux du Val-de-Marne, avec les équipes de France masculines et féminines et les équipes d'Espagne masculines et féminines.

Sinon au niveau des championnats, tout se passe bien. Vous savez tous que nous avons un partenariat avec Paris, et cela se passe relativement bien. La seule problématique de Paris est de savoir où l'on va jouer la semaine d'avant. Nous sommes très gentils là-dessus, on ne met pas d'amende systématiquement, mais parfois il faut faire preuve de fermeté.

● Paris (Isabelle Penafiel)

Isabelle ayant dû partir Georges Potard se fait le porte-parole de la présidente pour parler de Paris.

> 2 716 licences soit 32 de moins par rapport à l'an dernier, (plus 45 filles, moins 77 garçons), nous devrions atteindre le niveau de la saison passée d'ici le 31 mai.

Concernant la technique, la sélection filles s'est placée première du tour territorial (de mémoire, c'est une première). Les deux sélections sont qualifiées en championnat de France, les filles vont dans l'Indre et les garçons en Seine-Maritime.

Développement : le Grand Stade devrait se dérouler le 13 mai à Jean-Bouin en association avec l'USEP 75. Le comité va demander à la ligue son soutien matériel et humains pour cette journée.

Finance : le comité n'a pas reçu le FADTE de 9 000 €, quand sera versé cette enveloppe ?

La ligue a-t-elle des informations pour CNDS 2019 ?

AG fédérale : Philippe Rajau et Yvon Bouhier seront délégués le vendredi, et le samedi la présidente participera à l'AG.

● Essonne (Maryse Brunet)

> Comme déjà annoncé, moins 100 licences, donc nous en sommes à 7 850, mais ça rentre encore un petit peu, il y a une augmentation chez les filles. La chute est chez les moins de 15 ans.

Au niveau des championnats, Fred Jury a repris au niveau UNSS

Au niveau des inter-comités, nous sommes en challenge, et nous recevons la Corse, la Sarthe et les Ardennes la semaine prochaine, avec la contrainte de les recevoir le samedi. Nous avons réussi à trouver un gymnase à Grigny, les Ardennes se sont désistées. Les garçons vont dans la Somme.

Nous avons eu une AG Extraordinaire, pour faire acter l'achat d'un bâtiment par le comité. Tout le monde est ok. Au dernier CA, nous avons acté le prêt de la ligue, j'espère que le FFHandball suivra de son aide de 80 000 €. Robert est allé démarcher 4 organismes financiers pour savoir si nous étions dans les clous : cela ne pose pas de problème, nous avons même des propositions à moins de 1 % par rapport à notre emprunt d'environ 120 000 € puisque nous avons besoin en tout de 406 000 € (la différence sera réglé par les fonds propres du comité 91). C'est une affaire qui va être rondement menée, puisque là où nous sommes locataire, notre bail se termine le 28 février 2020, nous devons leur donner notre préavis au plus tard au mois d'août 2019, faire les travaux, signer la promesse de vente et normalement au mois de mars 2020, nous sommes dans nos nouveaux locaux qui passeront de 111 m² à 229 m². L'adresse ne sera plus rue du Languedoc, mais rue du Roussillon.

On organise au mois d'avril notre journée hand adapté avec les IME, CAT du 91 et éventuellement des départements de proximités.

Hand fit et baby hand se développent très bien dans notre département.

● Seine-et-Marne (Dominique Rivière)

> Je suis désolé mais je ne suis pas mandaté. Mais, je rappelle que vendredi 29, il y a un CA du comité 77.

Nous recevons à Noisiel le ICN1 filles et nous recevons les championnats de France UNSS Junior à Torcy pendant 4 jours, le comité s'impliquant au niveau de l'arbitrage.

QUESTIONS DIVERSES

> Georges Potard : Merci à tous. Avant de terminer, on fait le tour des questions diverses. Pas de questions ? Donc je vous rappelle que l'on arrive dans une période qui sera aussi lourde que d'habitude. La semaine prochaine, lundi conseil pédagogique, puis mardi, conseil du pacte territorial. 15 jours après, AG fédérale. Ensuite préparation de notre AG de la mi-juin, sachant que l'on a un CA le 18 mai 2019, où l'on doit vous présenter le dossier de l'AG complet.

Administrateur : Pour le 9, va-t-on recevoir une invitation ?

Georges Potard : Je vous envoie un courriel. Pourquoi, on le fait le 9 ? Parce qu'il se trouve que les deux Alain (Jourdan et Koubi) sont présents en début de semaine. Car, nous avons une réunion avec la FFHandball pour l'installation du pôle excellence à la MDH, le lundi après-midi et que Alain Koubi est présent lui à cette réunion. Voilà pourquoi la réunion sur le conseil du pacte territorial est mardi 9 avril 2019.

Administrateur : Hormis la problématique scolaire, au niveau du pôle, il n'y aura pas de problème de créneaux pour les entraînements ?

Georges Potard : Non, car nous avons demandé la priorité sur les créneaux et d'après ce que j'entends cette priorité est admise par la fédération. De toutes les façons, il est clair que nous avons fait un travail de préparation avec Jean-Michel, Pascal et Bruno, il y a 2-3 semaines. Nous avons listé toutes les questions que nous avons, ou pas encore réglées. Dans cette approche, nous avons cette problématique importante qui était de pouvoir compter sur les salles pendant les 35 semaines où nos gamins sont là. Nous aurons nos réponses le 8, mais pour en avoir déjà discuter avec Michel Jacquet cela ne devrait pas poser de problème.

Merci de nous faire remonter vos dates d'AG, afin de s'organiser pour la représentation de la ligue à vos AG.

Le grand évènement, c'est le Tiby U21 à Serris au mois d'avril. Je vous rappelle que dans le cadre territorial, il serait bien que vous puissiez passer sur l'un des deux jours.

Michel Laurent : En plus, je pense que cela risque d'être intéressant car il y a un plateau attractif (Danemark, Serbie, Hongrie, France). C'est le 11 et le 13 avril. Et Val d'Europe a négocié, sur la journée de repos que toutes les équipes aillent à Disney.

> Georges Potard : Début juin, je vous rappelle que nous avons la grosse semaine sur les finalités des championnats de France, qui auront lieu cette année encore à Carpentier. Il y a une possibilité que l'année prochaine, cela soit déplacé ici.

L'été, nous aurons nos activités sur les îles de loisirs, le Tiby U19 fin octobre, après octobre on repart sur les inter-départementaux, et quand nous en serons au 3^e tour en 2020, nous ne serons pas loin des grandes vacances pour certains, puisque notre AG électorale se déroulera au mois de juin 2020. Cette fois-ci, il n'y aura pas de mondial, ou d'euro pour une prolongation de mandat. La vie continue, merci à tous de vous être mobilisé. Merci à bientôt.

La séance est close à 16h10.




Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général